

Rapport Annuel 2021

Amundi Investissement Forestier

Groupement Forestier d'Investissement



SOMMAIRE

Organes de Gestion et de contrôle	3
Edito	4
Chiffres clés au 31 décembre 2021	5
Conjoncture macro et filière forêt-bois	6
L'engagement de la Société de Gestion dans le développement durable	8
Rapport de la Société de Gestion	1C
Comptes annuels au 31 décembre 2021	25
Annexe aux comptes annuels	27
Rapports du Conseil de Surveillance	36
Rapports des Commissaires aux comptes	38
Texte des résolutions	41
Annexe aux résolutions ordinaires	42

Organes de gestion et de contrôle au 31 décembre 2021

Société de Gestion : Amundi Immobilier

S.A.S au capital de 16 684 660 €

Siège social: 91/93 boulevard Pasteur - 75015 Paris

Dominique CARREL-BILLIARD Président

Directeur Général Marc BERTRAND Directeur Général Délégué Hervé LECLERCQ Directeur Général Délégué Hélène SOULAS

Conseil de Surveillance - AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER

Président Michel PASQUET Membres

AMUNDI S.A.

Didier MONTCHOVET Philippe PARCEVAUX Patrick DUREAULT Claudine ROYER Bruno BABEAU

Commissaires aux Comptes

Titulaire PricewaterhouseCoopers Audit

Expert en évaluation immobilière

Cabinet SUSSE

Forestry Club de France Cabinet Frédéric LABBE

Dépositaire

CACEIS BANK FRANCE



Résumé de l'activité du GFI Amundi Investissement Forestier

L'année 2021 a été marquée par l'approbation majoritaire du projet de fusion au cours du 2e semestre 2021, de 53 massifs forestiers apportés par les 23 groupements forestiers représentant une valeur d'apport de 158 M€.

L'activité sylvicole de votre GFI a été marquée par des ventes de bois pour 4,6 M€ donnant lieu à un déstockage de 2,8 M€ (différence entre le prix des bois vendus et le coût de revient des bois vendus). Les revenus de la location de chasse ont représenté 0,4 M€. Les travaux sur les peuplements se sont élevés à 0,6 M€.

Le résultat comptable de votre GFI s'établit ainsi à 401 440 \in soit 0,58 \in par part en 2021.

La valorisation des massifs forestiers du GFI AIF s'est accrue de 7,6 % entre le 30/12/2020 (148,5 M€) et le 31/12/2021 (159,8 M€). Elle s'explique par la hausse

constatée par les trois experts du GFI des prix des bois feuillus (chênes) et résineux (douglas) ainsi que des prix des fonciers. Cette appréciation de valeur des massifs forestiers donne une valeur de part de votre GFI (valeur de réalisation) à 239.90 €.

En 2021, outre les massifs apportés dans le cadre de l'opération de fusion, le GFI a acquis une parcelle (3ha 75a) attenante au massif de Valles situé en Mayenne.

En 2021, aucun massif n'a été cédé.

Le prix de souscription sur le marché primaire est passé à 290 € par part (soit un prix de retrait de 266,60 € par part) dès le 24 janvier 2022.

Perspectives 2022

Le GFI Amundi Investissement Forestier investira les capitaux collectés dans des forêts présentant un potentiel de valorisation permettant de produire des arbres de qualité et disposant de débouchés dans les industries de transformation du bois.

Cette politique d'investissement en France continuera de privilégier tant la diversification géographique que des essences.

En 2022, le GFI AIF axera sa politique d'investissement dans des actifs forestiers permettant leur valorisation dans la durée tout en préservant leur qualité. Le GFI AIF s'inscrira dans la démarche ESG (Environnement Social et Gouvernance) du Groupe Amundi.

Concernant le patrimoine existant, une attention particulière sera portée :

- à la mise en œuvre de pratiques plus résilientes et adaptées aux défis climatiques.
- à la conservation de la diversification des essences en particulier pour réduire les risques liés au changement climatique pesant sur les forêts
- au maintien de l'attention aux interrogations exprimées par la société civile sur l'exploitation des forêts.

Le conflit armé entre l'Ukraine et la Russie, qui a débuté le 24 février 2022, outre ses aspects humanitaires, a déjà impacté, à la date de rédaction de ce rapport, l'économie mondiale.

Le GFI n'ayant pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie, l'impact de cet évènement sur le patrimoine immobilier apparaît à ce jour limité. Les risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme. Ces évènements pourraient avoir un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs du GFI.

Chiffres clés - au 31 décembre 2021

GFI AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER Date de création : 08/12/2020

Les associés





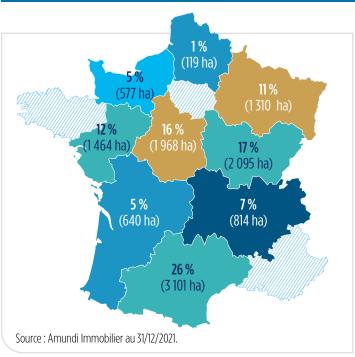
Le patrimoine forestier

Nombre de massifs 53
Surface 12 088 ha
Valeur des massifs forestiers 159 789 183 €

Les valeurs du GFI

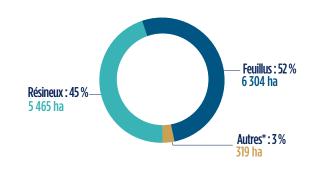
<u>E</u>		
	GFI	Par part
Valeur comptable152 689 455,98	3€	220,49 €
Valeur de réalisation 166 130 625,33	3 €	239,90 €
Valeur de reconstitution 192 560 955,39	9€	278,07 €

Répartition des massifs par région

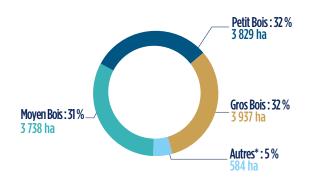




Répartition des massifs par essence



Répartition des massifs par maturité



Diamètre du tronc en cm	Petit bois	Moyen bois	Gros bois
Feuillus	< 27,5 cm	27,5 à 47,5 cm	> 47,5 cm
Résineux	< 22,5 cm	22,5 à 37,5 cm	> 37,5 cm

*Autres : sentiers, étangs,...

Conjoncture macro-économique et de la filière forêt-bois

L'environnement de l'activité en 2021

Contexte général (source : Société Forestière de la CDC)

La conjoncture internationale au cours de 2021 s'est nettement améliorée. Après le durcissement des contraintes sanitaires lié à la diffusion d'une nouvelle vague épidémique en début d'année, qui a pénalisé l'activité, la "réouverture" des économies à partir du printemps s'est traduite par un rebond très sensible. Ainsi, en France, le PIB a retrouvé son niveau d'avantcrise (soit celui de fin 2019) au cours du 3° trimestre, et augmenté de +7,0 % sur l'ensemble de l'année (contre 8,0 % en 2020). La résurgence du risque sanitaire en toute fin d'année, en dépit du déploiement des vaccins, pourrait freiner la poursuite de la reprise début 2022.

Parallèlement, les prix à la consommation se sont redressés plus fortement qu'attendu en 2021, en raison :

- des déséquilibres entre une demande de biens et services très vigoureuse et une offre contrainte par des tensions sur l'appareil productif (marché du travail, désorganisation des chaînes de production mondiale...)
- et d'un choc sur les prix de l'énergie.

En France, l'inflation sur un an est passée de 0,0 % en décembre 2020 à 2,8 % en décembre 2021, avec en particulier une forte contribution positive de la composante énergétique. En moyenne annuelle, l'inflation totale a atteint 1,6 % en 2021, contre 0.5 % en 2020.

Sur les marchés financiers, l'année 2021 a été marquée par un regain de confiance à la suite de la découverte de vaccins efficaces et d'une vaccination massive de la population au sein des économies développées. Cela s'est traduit par une amélioration sensible de la perception du risque par rapport à 2020, et par des perspectives économiques revues à la hausse par les investisseurs. Ce contexte favorable a été conforté par les politiques monétaires toujours très accommodantes des grandes banques centrales.

Dans le secteur du bâtiment, secteur clef pour la filière bois, la reprise a été très forte : 471 000 autorisations de logements ont été accordées en 2021, en hausse de 18,9 % par rapport à 2020, et de 4,6 % par rapport à 2019, année moins atypique que 2020 du fait du Covid. La principale difficulté pour les professionnels étant la raréfaction des matériaux, qui ralentit les mises en chantier.

Filière Forêt-Bois

La reprise économique mondiale a eu des répercussions très importantes sur la filière forêt-bois.

En effet, la reprise s'est faite dans un climat de concurrence exacerbée entre les différents acteurs, tant sur les bois ronds que sur les produits transformés. Les principales raisons en sont les suivantes :

- Courant 2020, le prix des sciages a triplé aux Etats-Unis sur fond de désaccord commercial avec le Canada. Ces prix attractifs ont aspiré une grande partie des sciages européens entraînant un manque de bois sur le marché européen.
- Les exportations de grumes, tout particulièrement vers la Chine, sont en forte hausse. Le chêne est tout particulièrement touché.

Cette situation entraîne des conséquences importantes pour les scieries de chêne qui ont beaucoup de mal à s'approvisionner en bois. Cela a poussé la FNB à chercher, sous l'égide de FBF, des solutions afin de sécuriser les approvisionnements des entreprises. Les pistes étudiées sont la contractualisation et le recours à des ventes labellisées UE.

Dans ce contexte de forte demande, l'activité des scieries de feuillus et de résineux a été très intense en 2021. Le prix des produits transformés est lui-aussi en très forte hausse. Cela est tout particulièrement vrai pour les scieries résineuses.

Balance commerciale (source : agreste conjoncture - decembre 2021)

En 2021, le déficit du commerce extérieur de la filière bois s'établit à 8,5 milliards d'euros en forte augmentation après une légère amélioration en 2020, dans le cadre de la pandémie. Le déficit dépasse le déficit record enregistré en 2019 à 7,4 milliards d'euros.

Les importations, comme les augmentations, augmentent chacune de plus de 20 % : 1,8 Md \in pour les importations et 3,3 Md \in pour les exportations.

Par grande catégorie de produits, les hausses des importations sont les suivantes :

- Produits des industries du bois, des pâtes, papiers et cartons :
 2.7 Md€ pour une hausse de 19 %
- · Produits d'exploitation forestière et de scieries :
- 500 M€ pour une hausse de 42 %
 Produits divers (extraits végétaux divers, liège...):

117 M€ pour une hausse de 37 %

Par grande catégorie de produits, les hausses des exportations sont les suivantes :

- Produits des industries du bois, des pâtes, papiers et cartons : 1,6 Md€ pour une hausse de 21 %
- Produits d'exploitation forestière et de scieries :
 213 M€ pour une hausse de 29 %
- Produits divers (extraits végétaux divers, liège...):
 20 M€ pour une hausse de 11 %

Dans l'industrie du bois, le déficit se concentre majoritairement dans deux catégories : les papiers et cartons ainsi que les meubles et sièges en bois. Pour ces catégories, le déficit est respectivement de 2,5 Md€ et 3,4 Md€, ce qui représente 30 % et 40 % du déficit total de la filière (8,5 Md€).

Après deux exercices de baisse, le solde commercial des bois ronds repart à la hausse pour atteindre 207 M€ en 2021, sous l'effet de la reprise de l'exportation des bois ronds, tant feuillus que résineux.

Concernant les sciages, le déficit s'est amplifié en 2021 passant de 450 M€ à 780 M€, soit une progression de 74 %. Ce déficit est lié à celui des sciages résineux, qui affiche un solde négatif de 820 M€ (en augmentation de 83 %), alors que la balance commerciale des sciages feuillus est positive et en progression (+60 %) à 130 M€.

Prix des bois sur pied en forêt

Les tensions évoquées ci-dessus ont entraîné pour les essences les plus recherchées des hausses spectaculaires. Toutes les essences ne profitent cependant pas de cette situation, à l'image du hêtre ou du pin laricio.

Les attaques de scolytes ont perduré, moins intenses dans certaines régions que les années passées du fait d'une météorologie plus clémente, mais avec vigueur dans d'autres régions comme le Morvan. Le massif central et Midi-Pyrénées restent toujours à l'écart de l'épidémie pour l'instant.

Le prix des bois est orienté de la façon suivante selon les essences :

Feuillus

La demande en chêne est extrêmement importante, tant en France qu'à l'étranger

Ces tensions ont entrainé une hausse du prix du chêne de plus de 30%. Toutes les qualités sont recherchées, même si la demande est plus importante sur les sciages que sur les merrains. En effet, du fait des gels enregistrés en Europe et des incendies qui ont touché les vignobles californiens, les besoins en tonneau sont moindres.

Les prix du frêne sain restent stables, du fait de la demande pour l'export, tout particulièrement pour les plus gros diamètres.

Le hêtre pour sa part est toujours boudé. Seules les belles qualités trouvent preneurs à un prix rémunérateur pour le producteur.

Résineux

Les marchés du résineux connaissent les mêmes tensions que ceux du chêne. Les industriels sont cependant moins impactés à ce jour que les scieurs de chêne, car les contrats d'approvisionnement sont plus répandus dans le résineux.

Les cours du douglas s'envolent avec des hausses de plus de 30 % là-aussi. Cette hausse concerne toutes les régions, certains industriels commençant à s'intéresser au massif central et Midi-Pyrénées. Le douglas est devenu l'essence reine en résineux et son prix dépasse souvent les 100 €/ m³.

Les cours du sapin dans l'Est sont à nouveau orientés à la hausse du fait de la raréfaction des épicéas. Les cours de ce dernier sont orientés à la hausse dans toutes les régions.

Pour sa part, le marché du Pin maritime que ce soit dans le Sud-Ouest ou dans le reste de la France, est orienté à la hausse, même si une légère baisse a été enregistrée en début d'année sur le bois de trituration dans le Sud-Ouest, du fait de la concurrence des épicéas scolvtés.

Le prix des résineux semble en 2021 moins lié que par le passé à la situation géographique, sous l'effet des tensions observées.

Bois d'industrie

La succession d'hivers doux maintient la demande en bois de chauffage et bois énergie à un faible niveau et les prix sont stables.

Les bois de trituration à destination de la papeterie restent pour leur part très demandés dans le massif aquitain.

Conclusion

Le marché des bois aura été favorable en 2021 aux producteurs avec de fortes hausses, du fait des besoins en augmentation et de la concurrence entre acteurs. La situation pourrait se réguler courant 2022. L'impact sur les prix est difficile à anticiper à ce stade. Il est cependant certain que la demande restera importante et que par conséquent, les prix devraient rester à des niveaux relativement stables, même si un tassement reste envisageable.

Cependant, l'impact de la guerre en Ukraine est à ce jour difficilement quantifiable. Mais il est certain qu'elle pèsera sur l'économie française en générale, et sur la filière bois en particulier, la Russie et l'Ukraine étant deux pays très forestiers.

Le Marché des forêts

Le marché reste très tendu avec toujours plus d'acheteurs que de vendeurs. La crise économique actuelle encourage les particuliers à investir sur cet actif réel et les institutionnels sont aussi très présents sur le marché. Le recours à des appels d'offres est de plus en plus fréquent. Les prix des forêts de production sont orientés à la hausse, sous l'effet de la recherche de foncier et de l'augmentation du prix du bois.

Le prix moyen des forêts non bâties progresse de 2,3 % en 2020 (SAFER)

Les forêts non bâties se sont échangées au prix moyen de 4 280 €/ha (-1,1%). Les évolutions sont variées selon les régions. Au-delà du prix moyen, nous constatons que 90 % des transactions sont conclues à des prix compris entre 670 et 12 570 €/ha, reflétant la qualité des biens mis en vente, leur localisation géographique et le degré de concurrence entre candidats à l'acquisition

Des niveaux de transactions en baisse

Le nombre de transactions diminue en 2020 (-9,0 %, 18 460 biens vendus), avec toujours un grand nombre de transactions portant sur des petites forêts (1 à 10 ha). La surface totale vendue atteint 132 500 ha, en baisse de 5 % (6 900 ha en moins). La valeur du marché atteint un record à 1,70 milliard d'euros (+ 3,6 %) grâce au repli limité de ventes des massifs comportant du bâti et à la hausse de la valeur du lot moyen.

Les personnes morales privées, premiers acquéreurs du marché des forêts

Les personnes morales privées (agricoles, forestières ou institutionnelles) augmentent leurs acquisitions de 3 % et consolident leur première place d'acquéreurs, avec 42 % du total de la surface du marché des forêts. De plus en plus de personnes physiques constituent des groupements forestiers. Les institutionnels, pour qui la forêt permet de longue date une diversification des placements, continuent pour leur part de renforcer leur présence dans un contexte de rendements financiers et de taux d'intérêt très faibles, et afin de profiter de la valorisation de l'ensemble des aménités de la forêt (biodiversité, carbone) dans leurs rapports extra-financiers, par exemple.

Recul des ventes de parcelles de 1 à 10 ha

La surface des transactions de forêts de 1 à 10 ha baisse de 8 % représentant 35 % des surfaces vendues. Ce recul est certainement dû au confinement pendant la pandémie du COVID 19.

Hausse du nombre de ventes de forêts non bâties de plus de 100 ha

Les ventes de forêts de plus de 100 ha non bâtis progressent en 2020, avec 110 transactions pour 19 600 ha (+7,8 %) au prix moyen de 6 925 €/ha. Ce marché reste structurellement très étroit face à une demande forte des personnes morales privées.

Les mises en vente de forêts de 50 à 100 ha restent stables depuis 2014, offrent peu d'opportunités supplémentaires d'achat (140 massifs).

En 2020, la Société Forestière, qui intervient essentiellement sur le marché des forêts de production, a réalisé 61 transactions (67 en 2019) pour une surface de 7 264 ha (5 402 ha en 2019). Sur cet échantillon, le prix moyen progresse de 8 447 €/ha à 12 267 €/ha. Nous constatons de plus en plus de mise en vente par appels d'offres.

Évolution en valeur constante du prix des forêts, du bois et des terres agricoles entre 1970 et 2020



Base 100 en 1997

Source : Groupe Safer, SSP et ONF

L'engagement de la Société de Gestion dans le développement durable

Le dernier rapport publié le 28 février 2022 par le GIEC (groupe intergouvernemental des experts sur le climat), soutenu par les Nations Unies, confirme l'accélération dans tous les secteurs et toutes les régions du monde des conséquences du changement climatique et la vulnérabilité accrue de nos écosystèmes et des sociétés humaines face à la dérive climatique.

Le changement climatique a d'ores et déjà des répercussions sur les forêts françaises. Les épisodes de canicules-sécheresses affaiblissent les arbres les plus fragiles ou les moins bien adaptés au contexte local.

Ce phénomène déjà notable dans certains secteurs après les canicules de 2003 et 2005, a été plus marqué durant la période 2018-2020. L'épicéa planté à basse altitude pour la qualité technologique de son bois et sa productivité, a payé le plus lourd tribut lors de ce choc climatique. Mais d'autres essences ont montré des signes d'affaiblissement voire de dépérissement ponctuel : hêtre en plaine, douglas à basse altitude sur sol médiocre, pins sylvestres en région Centre Val de Loire, chêne pédonculé sur sable, sapin pectiné en plaine.

Les forêts stockant structurellement du carbone constituent une des ressources essentielles pour atténuer les effets du réchauffement climatique. En effet, par le mécanisme de la photosynthèse, les arbres captent du CO2 et compensent une partie des émissions liées aux activités humaines (environ 15 % en France). Ce stockage du CO2 peut se poursuivre dans les produits bois si ceux-ci ont une longue durée de vie (charpente par exemple). La forêt est donc un des rares puits de carbone sur lequel l'homme peut agir à large échelle.

Propositions de Gestion Durable

Dans la continuité de son précédent plan d'action 2018 - 2021 qui a fait d'Amundi le leader de l'investissement responsable en Europe, Amundi a souhaité aller encore plus loin.

Outre son adhésion à la coalition Net Zero des Asset Managers en juillet 2021, elle déploie un nouveau plan d'actions 2022-2025 avec un triple objectif:

- Augmenter le niveau d'ambition en matière d'investissement responsable de ses solutions d'éparane:
- Engager un maximum d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif Net Zéro 2050 et assurer l'alignement de ses collaborateurs et de ses actionnaires sur ses nouvelles ambitions.

S'agissant de son offre de solutions d'épargne forestière, Amundi Immobilier s'engage à :

 Axer la politique d'investissement du GFI AIF dans des actifs forestiers permettant leur valorisation dans la durée tout en préservant leur qualité.

Le GFI AIF travaille dans la constitution d'une charte de Gestion du GFI qui s'inscrira pleinement dans la démarche ESG (Environnement Social et Gouvernance) du Groupe Amundi.

Cette charte de gestion doit dépasser le simple objectif de production de matériau bois et viser sur le plan opérationnel :

- L'intégration du changement climatique dans les prises de décision d'investissement ou de cession et dans la gestion des peuplements
- Une optimisation du stockage du carbone en forêt et dans les produits bois
- Une meilleure prise en compte de la biodiversité
- Une plus grande attention portée aux aspects paysagers et aux attentes des parties prenantes

Informations sur la durabilité : Réglementation Taxonomie

Le GFI Amundi Investissement Forestier est classifié article 6 au titre du Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen du 27 novembre 2019 (Règlement Disclosure) et à ce titre ne promeut pas d'objectifs de durabilité dans sa stratégie d'investissement. La Société de Gestion ne prend donc pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité du fonds tels que définis dans l'article 4 du Règlement 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement Taxonomie). La politique d'investissement du fonds ne prévoit pas à ce stade de promouvoir la dimension environnementale, sociale et de gouvernance de ses actifs.

Rapport de la Société de Gestion

I - Patrimoine

1 - Évolution du patrimoine

Les acquisitions

Basel Basel Basel Basel Basel Basel Parallel 2016 27990006 07000 1001	Busset Mosières Total Auvergne Rhône Alpes Rosnay Baur Houssière Riat Bois de Brèves Bois de la Ratelle Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Busset Cesset-Fleuriel ne les messieurs - Pannessières Corancy La Fermeté Brèves Brèves Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Allier Allier Jura Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Laute-Sâone Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Yonne Cher Cher	Résineux Feuillus Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Résineux Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus	240 ha 201 ha 814 ha 199 ha 622 ha 316 ha 170 ha 41 ha 34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	5 491 000 € 2 299 000 € 2 685 000 € 10 475 000 € 4 400 000 € 7 578 000 € 3 800 000 € 2 934 000 € 754 500 € 340 000 € 1 230 000 € 1 230 000 € 1 026 000 € 1 805 000 € 3 1805 000 € 3 1805 000 € 3 1805 000 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Marchard	Mosières Total Auvergne Rhône Alpes Rosnay Baur Houssière Riat Bois de Brèves Bois de la Ratelle Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Jannins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Cesset-Fleuriel ne les messieurs - Pannessières Corancy La Fermeté Brèves Brèves Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre Iou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Allier Jura Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Haute-Sâone Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Cher Cher	Feuillus Feuillus Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus	201 ha 814 ha 199 ha 622 ha 316 ha 170 ha 41 ha 34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	2 685 000 € 10 475 000 € 4 400 000 € 7 578 000 € 3 800 000 € 2 934 000 € 754 500 € 340 000 € 1 230 000 € 1 230 000 € 1 230 000 € 1 805 000 € 316 000 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Trial Autorespie Problem Alues Seame Is processors - Permissions Beame Is processors - Permissions Burne Is processors Burne Is proc	Total Auvergne Rhône Alpes Rosnay Baur Houssière Riat Bois de Brèves Bois de la Ratelle Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Fraisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	ne les messieurs - Pannessières Corancy La Fermeté Brèves Brèves Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre Iou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Jura Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Haute-Sâone Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Yonne Cher Cher	Feuillus Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus	814 ha 199 ha 622 ha 316 ha 170 ha 41 ha 34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	10 475 000 € 4 400 000 € 7 578 000 € 3 800 000 € 2 934 000 € 754 500 € 340 000 € 1 230 000 € 1 026 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Research	Rosnay Baur Houssière Riat Bois de Brèves Bois de la Ratelle Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau Malveve Fournier Falsiceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Corancy La Fermeté Brèves Brèves Brèves Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Haute-Sâone Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Cher Cher	Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Résineux	199 ha 622 ha 316 ha 170 ha 41 ha 34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	4 400 000 € 7 578 000 € 3 800 000 € 2 934 000 € 340 000 € 5 400 000 € 1 230 000 € 1 1026 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Managame Carentrop Niber Récinatus 52 ha 7,318 000 C 00000 Board Ial Farmele Inlane Inlan	Houssière Riat Bois de Brèves Bois de la Ratelle Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Corancy La Fermeté Brèves Brèves Brèves Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Haute-Sâone Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Cher Cher	Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Résineux Résineux Feuillus	622 ha 316 ha 170 ha 41 ha 34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	7 578 000 € 3 800 000 € 2 934 000 € 754 500 € 340 000 € 5 400 000 € 1 230 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Real Bart Le Formété Nière Feullus 50 he \$180,000 € 0,000 0,000 0,000 de Reveul Sande Réveul Nière Feullus 41 he 75,500 € 0,000 0,00	Riat Bois de Brèves Bois de la Ratelle Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau Malveve Fournier Faisceau Janains Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	La Fermeté Brèves Brèves Brèves Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Nièvre Nièvre Nièvre Nièvre Haute-Sâone Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Yonne Cher Cher	Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Résineux Résineux Feuillus	316 ha 170 ha 41 ha 34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	3 800 000 € 2 934 000 € 754 500 € 340 000 € 5 400 000 € 1 230 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Decision Private Pri	Bois de Brèves Bois de la Ratelle Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Brèves Brèves Brèves Brèves Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Nièvre Nièvre Nièvre Haute-Sâone Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Cher Cher	Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus	170 ha 41 ha 34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	2 934 000 € 754 500 € 340 000 € 5 400 000 € 1 230 000 € 1 026 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
State Park	Bois de la Ratelle Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Brèves Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Nièvre Haute-Sâone Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Yonne Cher Cher	Feuillus Feuillus Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Feuillus Feuillus	41 ha 34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	754 500 € 340 000 € 5 400 000 € 1 230 000 € 1 026 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Source Anderse-be-Vel-de-Bellmann Saute-Sators Poullis Shi	Couarre Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Prin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Adelans-et-le-Val-de-Bithaine Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Haute-Saone Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Yonne Cher Cher	Feuillus Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Feuillus Feuillus	34 ha 306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	340 000 € 5 400 000 € 1 230 000 € 1 026 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Secure S	Rousset La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Le Rousset-Marizy Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Saône et Loire Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Yonne Cher Cher	Résineux Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Feuillus Feuillus	306 ha 95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	5 400 000 € 1 230 000 € 1 026 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Service Non's year manual Solment claims Solment Lamba	La Faye Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Marly sur Arroux Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Saône et Loire Saône et Loire Yonne Yonne Yonne Cher Cher	Résineux Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Feuillus Feuillus	95 ha 51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	1 230 000 € 1 026 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Richerunic University Solone Lorie Solone Sol	Busserolles Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Uxeau Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Saône et Loire Yonne Yonne Yonne Cher Cher Cher	Résineux Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Feuillus Feuillus	51 ha 120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	1 026 000 € 1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31 572 500 € 4 848 000 €	01/01/202' 01/01/202' 01/01/202' 01/01/202'
Willensewe Willensewe is Dondagre Yorne Fealulis 12 ha 1980 001 € 0/01/20	Villeneuve Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Villeneuve la Dondagre Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Yonne Yonne Yonne Cher Cher Cher	Feuillus Feuillus Feuillus Résineux Feuillus Feuillus	120 ha 117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	1 989 000 € 1 805 000 € 316 000 € 31 572 500 € 4 848 000 €	01/01/202' 01/01/202' 01/01/202'
Book de Saigneurs / nielle	Bois des Seigneurs / ratelle Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Asnières sous bois - Brèves Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Yonne Yonne Cher Cher Cher	Feuillus Feuillus Résineux Feuillus Feuillus	117 ha 23 ha 2 095 ha 395 ha	1 805 000 € 316 000 € 31 572 500 € 4 848 000 €	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021
Bode des Normales Wilnemane la Dondagne Wonne Faullus 23 ha 31,000 (Bois des Souches Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Villeneuve la Dondagre lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Yonne Cher Cher Cher	Feuillus Résineux Feuillus Feuillus	23 ha 2 095 ha 395 ha	316 000 € 31 572 500 € 4 848 000 €	01/01/202
Polary Polary Polary Polary Polary Polary Polary Cher Seutils 599 h 4 48 000 0 (1017) Makeve Cleasi Senot Cher Seutils 599 h 4 48 000 0 (1017) Makeve Cleasi Senot Cher Feutils 70 h 175 000 0 (1017) Makeve Cleasi Senot Cher Feutils 70 h 175 000 0 (1017) Finderson Senit Seautal Cher Feutils 70 h 175 000 0 (1017) Finderson Librar Sanit Bautal Cher Feutils 70 h 180 h 175 000 0 (1017) Finderson Librar Sanit Bautal Cher Feutils 70 h 180 h	Total Bourgogne Franche Comté Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	lou-Villeneuve sur Cher - Civray Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Cher Cher Cher	Résineux Feuillus Feuillus	2 095 ha 395 ha	31 572 500 € 4 848 000 €	01/01/202
Castelnau	Castelnau P Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Cher Cher	Feuillus Feuillus	395 ha	4 848 000 €	
Moleve Cheal Benot Cher Feuillus 176 ha 175 000 € 0471/2	Malveve Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Chezal Benoit Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Cher Cher	Feuillus			
Sample Sample Sample Sample Oher Featilist 26 ha 1095,000 € 001/17/2	Fournier Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Saint Baudel Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	Cher		176 ha		
Facebox Face	Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	•••••	Fa.,:111		1 725 000 €	01/01/2021
Facebox Face	Faisceau Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Eguzon Chantôme Luant - Saint Maur	•••••	reullus	76 ha	1096 000€	01/01/202
Barnis	Janins Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais	Luant - Saint Maur					01/01/202
Pin	Pin Marchenoir Villeporcher Clairmarchais		······································				01/01/202
Marchenoir Marchenoir Marchenoir Loir et Cher Feuillus 48 ha 5,50,000 € 0,000 €	Marchenoir Villeporcher Clairmarchais		······································	······································			01/01/2021
Villeporcher Villeporcher Loir et Orer Feuillus 272 ha 5255 000 € 0,000,72 Indiamarchais Authon Loir et Cher Feuillus 32 ha 1,487 500 € Indiamarchais Authon Loir et Cher Feuillus 1968 ha 2695 500 € Villeporcher V	Villeporcher Clairmarchais						01/01/202
Calimarchiais	Clairmarchais			······································			01/01/202
Total centre Val de Loire			······································				01/01/2021
Hally		Addion	Eon et ener				01/01/2021
Estissac Estissac - Neuvilles pur Name Aube Résineux 211 ha 2,600 000 € 07/07/2		Thin Le Moutier	Ardennes				01/01/2021
Sebmont Haucourt Moulaine Hussignry-Godbrange Meurthe et Moselle Feuillus 135 ha 1350 000 € 07/07/2		•	•••••	······································			01/01/2021
Bonne Fortaine Est		······································	······································				01/01/2021
Bonne Fontaine Quest							
Guirbaden Mollkirch-Mulhbach sur Bruche Bas-Rhin Resineux 347 ha 450 000 € 0//0/12 to 0//0/12			••••				
Don Bruyère Provenchères-lès-Darney Vosges Résineux 74 ha 860 000 € 01/01/2 Total Grand Est Feuillus 1310 ha 14787 000 € Grand Pieumelle Arsy Oise Feuillus 110 ha 1500 000 € 01/01/2 Pieumelle Nord Arsy Oise Feuillus 16 ha 260 000 € 01/01/2 Total Hormandie Feuillus 170 ha 1750 000 € Total Hormandie Beaubray-Le Lesme Eure Feuillus 577 ha 9.250 000 € 01/01/2 Total Normandie Feuillus 577 ha 9.250 000 € 01/01/2 Total Normandie Feuillus 577 ha 9.250 000 € 01/01/2 Total Normandie Sore Landes Résineux 530 ha 1810 000 € 01/01/2 Total Normandie Sore Landes Résineux 530 ha 1810 000 € 01/01/2 Total Normandie Résineux 640 ha 3.620 000 € Feuillus Arguefonde - Angles - Aussillon Tama Résineux 640 ha 3.620 000 € Feuillus Arguefonde - Angles - Aussillon Tama Résineux 636 ha 5100 000 € 01/01/2 Total Normandie Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-felix-de-lournegeat Ariège Résineux 636 ha 5100 000 € 01/01/2 Total Normandie Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-felix-de-lournegeat Ariège Résineux 636 ha 5100 000 € 01/01/2 Total Normandie Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-felix-de-lournegeat Ariège Résineux 636 ha 5100 000 € 01/01/2 Total Normandie Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-felix-de-lournegeat Ariège Résineux 536 ha 5100 000 € 01/01/2 Total Normandie Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-felix-de-lournegeat Ariège Résineux 536 ha 5100 000 € 01/01/2 Total Normandie Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-felix-de-lournegeat Ariège Résineux 536 ha 5100 000 € 01/01/2 Total Normandie Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-felix-de-lournegeat Ariège Résineux 536 ha 5100 000 € 01/01/2 Fabas Nord (Le Grabé) Fabas Haute-Garonne Résineux 137 ha 1400 000 € 01/01/2 Fabas Nord (Le Grabé) Fabas Haute-Garonne Résineux 137 ha 1430 000 € 01/01/2 Fabas Nord (Le Grabé)			······································				
Total Grand Est				······································			
Grand Pieumelle		rioventrielestiestuditiey	vosges				01/01/2021
Pieumelle Nord Arsy Oise Feuillus 16 ha 260 000 € 01/01/2 Total Haust de France Feuillus 137 ha 9250 000 € 01/01/2 Sanite Marquerite Beaubray- Le Lesme Eure Feuillus 577 ha 9250 000 € 01/01/2 Total Normandie Feuillus 577 ha 9250 000 € 01/01/2 Sore Guirhaden Sore Landes Résineux 350 ha 1810 000 € 01/01/2 Total Norwelle Aquitaine Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-Felix-de-Tournegeat Ariège Résineux 460 ha 3620 000 € 01/01/2 Bélène Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-Felix-de-Tournegeat Ariège Résineux 473 ha 5100 000 € 01/01/2 Treillat Aliguefonde -Anglès - Aussillon Tarm Résineux 473 ha 5100 000 € 01/01/2 Espines Le Soulié - Anglès - Brassac Tarm Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/2 Eabs (la Verreire) Fabas (la Verreire) Fabas Haute-Garonne Résineux 30 ha		Arcu	Oico				01/01/2021
Total Hauts de France Beaubray- Le Lesme Eure Feuillus 577 ha 9.250 000 € O//0/20 Sainte Marquerite Beaubray- Le Lesme Eure Feuillus 577 ha 9.250 000 € O//0/20 Cotal Mormandie Sore Landes Résineux 350 ha 180 000 € 0//0/20 Sore Lioran Sore Landes Résineux 640 ha 3 620 000 € 0//0/20 Total Norwelle Aquitaine Résineux 640 ha 3 620 000 € 0//0/20					•••••		
Sainte Marguerite Beaubray- Le Lesme Eure Feuillus 577 ha 9 250 000 € 01/01/20 Total Normandie Feuillus 577 ha 9 250 000 € 01/01/20 Sore Guirbaden Sore Landes Résineux 350 ha 180 000 € 01/01/20 Sore Lioran Sore Landes Résineux 290 ha 1810 000 € 01/01/20 Total Nouvelle Aquitaine Résineux 640 ha 3 620 000 € 01/01/20 Bélène Laperne-Manses-Mirepoix-Saint-Félix-de-Tournegeat Ariège Résineux 647 ha 3 520 000 € 01/01/20 Traillat Aiguefonde -Anglès - Aussillon Tarn Résineux 473 ha 5 100 000 € 01/01/20 Crabes Mortes Sorèze Tarn Résineux 473 ha 2 100 000 € 01/01/20 Espines Le Soulié - Anglès- Brassa c Tarn Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/22 Fabas (a Verrerie) Fabas de Verrerie) Fabas Mazamet Haute-Garonne Résineux 160 ha 1 450 000 €		AISY	Oise				01/01/2021
Total Normandie Feuillus 577 ha 9 250 000 € Sore Guirbaden Sore Landes Résineux 550 ha 1810 000 € 01/01/21 Sore Lioran Sore Landes Résineux 250 ha 1810 000 € 01/01/21 Total Nouvelle Aquitaine Résineux 640 ha 3 620 000 € 01/01/21 Bélène Lapenne-Manses-Mirepoix-Saint-Félix-de-Tournegeat Ariège Résineux 636 ha 6120 000 € 01/01/21 Treillat Aiguefonde -Angles - Aussillon Tarn Résineux 475 ha 5100 000 € 01/01/21 Espines Le Soulié - Angles - Brassac Tarn Résineux 505 ha 2 880 000 € 01/01/22 Espines Le Soulié - Angles - Brassac Tarn Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/22 Lauzier Mazamet Tarn Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/22 Fabas (la Verreire) Fabas Haute-Garonne Résineux 160 ha 1740 000 € 01/01/22 Fabas (la Verreire)		Deculares Le Leenee	France				01/01/2021
Sore Guirbaden Sore Landes Résineux 350 ha 1810 000 € 01/01/21 control of 01/01/		Bedublay- Le Lesme	Eure				01/01/2021
Sore Lioran Sore Landes Résineux 290 ha 1810 000 € 01/01/20 Total Nouvelle Aquitaine Résineux 640 ha 3 620 000 €		- C					01/01/2021
Total Nouvelle Aquitaine Résineux 640 ha 3 620 000 € Bélène Lapenne-Manses-Mirepoix-Saint-Félix-de-Tournegeat Ariège Résineux 636 ha 6120 000 € 01/01/21 Treillat Alguefonde -Anglès - Aussillon Tarn Résineux 473 ha 5100 000 € 01/01/21 Crabes Mortes Sorèze Tarn Résineux 522 ha 4510 000 € 01/01/21 Espines Le Soulié - Anglès - Brassac Tarn Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/21 Lauzier Mazamet Tarn Résineux 301 ha 2 240 000 € 01/01/21 Fabas (a Verrerie) Fabas Haute-Garonne Résineux 160 ha 1 740 000 € 01/01/21 Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Maria Haute-Garonne Résineux 137 ha 1 320 000 € 01/01/21 Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Maria Haute-Garonne Résineux 173 ha 1 320 000 € 01/01/21 Fabas Ous et (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1	*						
Bélène Lapenne-Manses-Mirepoix-Saint-Félix-de-Tournegeat Ariège Résineux 636 ha 6120 000 € 01/01/21 Treillat Aiguefonde -Anglès - Aussillon Tarn Résineux 475 ha 5100 000 € 01/01/21 Crabes Mortes Sorèze Tarn Résineux 522 ha 4510 000 € 01/01/21 Espines Le Soulié - Anglès - Brassas Tarn Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/21 Fabas (la Verrerie) Fabas Haute-Garonne Résineux 160 ha 1740 000 € 01/01/21 Fabas Ovaet (La Hille) Fabas Alguefonde Résineux 137 ha 1430 000 € 01/01/21 Fabas Ouset (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 1173 ha 1320 000 € 01/01/21 Fabas Ouset (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 1173 ha 1320 000 € 01/01/21 Galvayrac Aiguefonde - Fontrieu Tarn Résineux 110 ha 1220 000 € 01/01/21 Estrets Châteauneuf de Randon Lozère		20L6	Landes				01/01/2021
Ireillat Aİguefonde -Anglès - Aussillon Tarn Résineux 473 ha 5 100 000 € 01/01/21 crabes Mortes Espines Le Soulié - Anglès - Brassac Tarn Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/21 crabes Mortes Lauzier Mazamet Tarn Résineux 281 ha 2 240 000 € 01/01/21 crabes Morte (e Crabe) Fabas (Avererie) Fabasa Haute-Garonne Résineux 160 ha 1 740 000 € 01/01/21 crabes Morte (e Crabe) Fabas Nord (Le Crabe) Fabasa Haute-Garonne Résineux 137 ha 1 450 000 € 01/01/21 crabes Morte (e Crabe) Fabas Ouest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 137 ha 1 450 000 € 01/01/21 crabes (e Crabe) Fabas Ouest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 137 ha 1 450 000 € 01/01/21 crabes (e Crabe) Fabas Ouest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 10 ha 1 230 000 € 01/01/21 crabes (e Crabe) Galvagrac Alguefonde Tarn Résineux 40 ha 440 0000 € <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>04 04 0 004</td>							04 04 0 004
Crabes Mortes Sorèze Tarn Résineux 522 ha 4 510 000 € 01/01/21 Espines Le Soulié - Anglès - Brassac Tarn Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/21 Lauzier Mazamet Tarn Résineux 281 ha 2 240 000 € 01/01/21 Fabas (La Verreie) Fabas Haute-Garonne Résineux 137 ha 1 430 000 € 01/01/21 Fabas Nord (Le Crabé) Saint André Haute-Garonne Résineux 137 ha 1 430 000 € 01/01/21 Fabas Ouest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1 320 000 € 01/01/21 Montagnès Aiguefonde Tarn Résineux 110 ha 1 230 000 € 01/01/21 Galvayrac Aiguefonde-Fontrieu Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 01/01/21 Mourmoulières Le Bez - Mazamet Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 01/01/21 Setigenarié Haute Mazamet Tarn Résineux 39 ha							01/01/2021
Espines Le Soulié - Anglès - Brassac Tarn Résineux 305 ha 2 880 000 € 01/01/21 Lauzier Mazamet Tarn Résineux 281 ha 2 240 000 € 01/01/21 Fabas (la Verrerie) Fabas Haute-Garonne Résineux 160 ha 1740 000 € 01/01/21 Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Haute-Garonne Résineux 137 ha 1 450 000 € 01/01/21 Fabas Quest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1 320 000 € 01/01/21 Fabas Quest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1 320 000 € 01/01/21 Fabas Quest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1 320 000 € 01/01/21 Fabas Quest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 110 ha 1 230 000 € 01/01/21 Galvayra C Alguefonde-Fontrieu Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 01/01/21 Estrets Châteauneuf de Randon Lozère <td>•</td> <td></td> <td>······································</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	•		······································				
Lauzier Mazamet Tarn Résineux 281 ha 2 240 000 € 0//01/21 Fabas (la Verrerie) Fabas Haute-Garonne Résineux 160 ha 1740 000 € 0//01/21 Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Haute-Garonne Résineux 137 ha 1430 000 € 0//01/21 Fabas Ouest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1320 000 € 0//01/21 Montagnès Aiguefonde Tarn Résineux 110 ha 1 230 000 € 0//01/21 Calvayrac Aiguefonde-Fontrieu Tarn Résineux 90 ha 690 000 € 0//01/21 Mourmoulières Le Bez -Mazamet Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 0//01/21 Estrets Châteauneuf de Randon Lozère Résineux 47 ha 450 000 € 0//01/21 Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 0//01/21 Reclot Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 0/				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			01/01/2021
Fabas (la Verrerie) Fabas Haute-Garonne Résineux 160 ha 1740 000 € 01/01/21 folloge Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Haute-Garonne Résineux 137 ha 1430 000 € 01/01/21 folloge Fabas Ouest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1320 000 € 01/01/21 folloge Montagnès Aiguefonde Tarn Résineux 110 ha 1230 000 € 01/01/21 folloge Calvayrac Aiguefonde-Fontrieu Tarn Résineux 90 ha 690 000 € 01/01/21 folloge Mournoulières Le Bez -Mazamet Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 01/01/21 folloge Estrets Châteauneuf de Randon Lozère Résineux 47 ha 450 000 € 01/01/21 folloge Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 01/01/21 folloge Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 folloge Total Occitanie Bourg l'Evêque -Ombrée d'Anjou Maine et			•				01/01/2021
Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Haute-Garonne Résineux 137 ha 1 430 000 € 0//01/21 (2017) Fabas Ouest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1 320 000 € 0//01/21 (2017) Montagnès Aiguefonde Tarn Résineux 10 ha 1 230 000 € 0//01/21 (2017) Calvayrac Aiguefonde-Fontrieu Tarn Résineux 90 ha 690 000 € 0//01/21 (2017) Mourmoulières Le Bez -Mazamet Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 0//01/21 (2017) Estrets Châteauneuf de Randon Lozère Résineux 67 ha 450 000 € 0//01/21 (2017) Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 0//01/21 (2017) Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 0//01/21 (2017) Seignarié Haute Bezur Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 0//01/21 (2017) Total Occitanie Résineux 310 ha 29 010 000 € <th< td=""><td></td><td>······································</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>01/01/2021</td></th<>		······································					01/01/2021
Fabas Ouest (La Hille) Saint André Haute-Garonne Résineux 173 ha 1320 000 € 01/01/21 (01/21) Montagnès Aiguefonde Tarn Résineux 110 ha 1230 000 € 01/01/21 (01/21) Calvayrac Aiguefonde-Fontrieu Tarn Résineux 90 ha 690 000 € 01/01/21 (01/21) Mourmoulières Le Bez - Mazamet Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 01/01/21 (01/21) Estrets Châteauneuf de Randon Lozère Résineux 67 ha 450 000 € 01/01/21 (01/21) Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 01/01/21 (01/21) Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 (01/21) Seignarié Haute Le Bez Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 (01/21) Total Occitanie Résineux 310 ha 29 010 000 € 01/01/21 (01/21) Total Occitanie Résineux 3102 ha 29 010 000 € 01/01/21 (01/21) <td>Fabas (la Verrerie)</td> <td></td> <td>Haute-Garonne</td> <td>Résineux</td> <td></td> <td></td> <td>01/01/2021</td>	Fabas (la Verrerie)		Haute-Garonne	Résineux			01/01/2021
Montagnès Aiguefonde Tarn Résineux 110 ha 1 230 000 € 01/01/21 Calvayrac Aiguefonde-Fontrieu Tarn Résineux 90 ha 690 000 € 01/01/21 Mourmoulières Le Bez -Mazamet Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 01/01/21 Estrets Châteauneuf de Randon Lozère Résineux 67 ha 450 000 € 01/01/21 Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 01/01/21 Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 Reclot Le Bez Tarn Résineux 24 ha 150 000 € 01/01/21 Total Occitanie Résineux 3102 ha 29 010 000 € 01/01/21 Total Occitanie Résineux 3102 ha 29 010 000 € 01/01/22 Valles Bourg l'Evêque -Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 477 ha 6770 000 € 01/01/22 Valles* Chemazé Mayenne <td>Fabas Nord (Le Crabé)</td> <td>Fabas</td> <td>Haute-Garonne</td> <td>Résineux</td> <td>137 ha</td> <td></td> <td>01/01/2021</td>	Fabas Nord (Le Crabé)	Fabas	Haute-Garonne	Résineux	137 ha		01/01/2021
Calvayrac Aiguefonde-Fontrieu Tarn Résineux 90 ha 690 000 € 0//01/20 Mourmoulières Le Bez -Mazamet Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 0//01/20 Estrets Châteauneuf de Randon Lozère Résineux 67 ha 450 000 € 0//01/20 Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 0//01/20 Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 0//01/20 Reclot Le Bez Tarn Résineux 24 ha 150 000 € 0//01/20 Total Occitanie Résineux 3102 ha 29 010 000 € 0//01/20 Valles Bourg l'Evêque -Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 0//01/20 Valles Bourg l'Evêque -Ombrée d'Anjou Mayenne Feuillus 477 ha 6770 000 € 0//01/20 Valles* Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/20 Total	Fabas Ouest (La Hille)		Haute-Garonne	Résineux			01/01/2021
Mourmoulières Le Bez -Mazamet Tarn Résineux 43 ha 440 000 € 01/01/21 control Estrets Châteauneuf de Randon Lozère Résineux 67 ha 450 000 € 01/01/21 control Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 01/01/21 control Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 control Reclot Le Bez Tarn Résineux 24 ha 150 000 € 01/01/21 control Total Occitanie Résineux 3102 ha 29 010 000 € 01/01/22 control Valles Bourg l'Evêque -Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 01/01/22 control Valles* Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/22 control Valles* Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/22 control Total Pays de Loire Feuillus 1463 ha 21 048 785 €	Montagnès	Aiguefonde	Tarn	Résineux		1 230 000 €	01/01/2021
Estrets Châteauneuf de Randon Lozère Résineux 67 ha 450 000 € 01/01/21 Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 01/01/21 Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 Reclot Le Bez Tarn Résineux 24 ha 150 000 € 01/01/21 Total Occitanie Résineux 3 102 ha 29 010 000 € 01/01/21 Valles Bourg l'Evêque - Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 01/01/22 Valles Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/22 Valles* Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/2 Total Pays de Loire Feuillus 1463 ha 21 048 785 €		Aiguefonde-Fontrieu	Tarn	Résineux	90 ha	690 000€	01/01/2021
Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 01/01/21 Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 Reclot Le Bez Tarn Résineux 24 ha 150 000 € 01/01/21 Total Occitanie Résineux 3 102 ha 29 010 000 € 01/01/21 Valles Bourg l'Evêque - Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 01/01/21 Valles Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/22 Valles* Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/22 Total Pays de Loire Feuillus 1463 ha 21 048 785 €	Mourmoulières	Le Bez -Mazamet	Tarn	Résineux	43 ha	440 000 €	01/01/2021
Pas du Rieu Mazamet Tarn Résineux 39 ha 440 000 € 01/01/21 Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 Reclot Le Bez Tarn Résineux 24 ha 150 000 € 01/01/21 Total Occitanie Résineux 3102 ha 29 010 000 € 01/01/21 Valles Bourg l'Evêque - Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 01/01/22 Valles Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/22 Valles* Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/22 Total Pays de Loire Feuillus 1463 ha 21 048 785 €	Estrets	Châteauneuf de Randon	Lozère		67 ha		01/01/2021
Seignarié Haute Aiguefonde Tarn Résineux 43 ha 270 000 € 01/01/21 Reclot Le Bez Tarn Résineux 24 ha 150 000 € 01/01/21 Total Occitanie Résineux 3 102 ha 29 010 000 € 01/01/21 Ombrée Bourg l'Evêque - Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 01/01/21 Valles Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/22 Valles* Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/22 Total Pays de Loire Feuillus 1463 ha 21 048 785 €	Pas du Rieu	Mazamet	•	•••••		440 000 €	01/01/2021
Reclot Le Bez Tarn Résineux 24 ha 150 000 € 01/01/21 Total Occitanie Résineux 3 102 ha 29 010 000 € 01/01/21 Ombrée Bourg l'Evêque - Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 01/01/21 Valles Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/21 Valles * Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/21 Total Pays de Loire Feuillus 1463 ha 21 048 785 €			•				01/01/2021
Total Occitanie Résineux 3 102 ha 29 010 000 € Ombrée Bourg l'Evêque - Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 01/01/2 Valles Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/2 Valles * Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/2 Total Pays de Loire Feuillus 1 463 ha 21 048 785 €			······································	······································			01/01/2021
Ombrée Bourg l'Evêque - Ombrée d'Anjou Maine et Loire Feuillus 982 ha 14 260 000 € 01/01/2 Valles Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/2 Valles * Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/2 Total Pays de Loire Feuillus 1 463 ha 21 048 785 €		20 502	10111				01/01/2021
Valles Chemazé Mayenne Feuillus 477 ha 6 770 000 € 01/01/2 Valles * Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/2 Total Pays de Loire Feuillus 1 463 ha 21 048 785 €		oura l'Evêgue -Ombrée d'Aniou	Maine et Loire				01/01/2021
Valles * Chemazé Mayenne Feuillus 4 ha 18 785 € 07/09/2 Total Pays de Loire Feuillus 1 463 ha 21 048 785 €		······-			-		
Total Pays de Loire Feuillus 1 463 ha 21 048 785 €		•		•	•		
		CHEITIGZE	riayenne				01/03/2021
	Total			reunius	12 088 ha	148 479 785 €	

 $^{^{\}ast}$ achat en 2021 d'une parcelle de 3,7569 ha sur le massif de Valles

Il n'y a pas eu de cession réalisée en 2021.

Les cessions

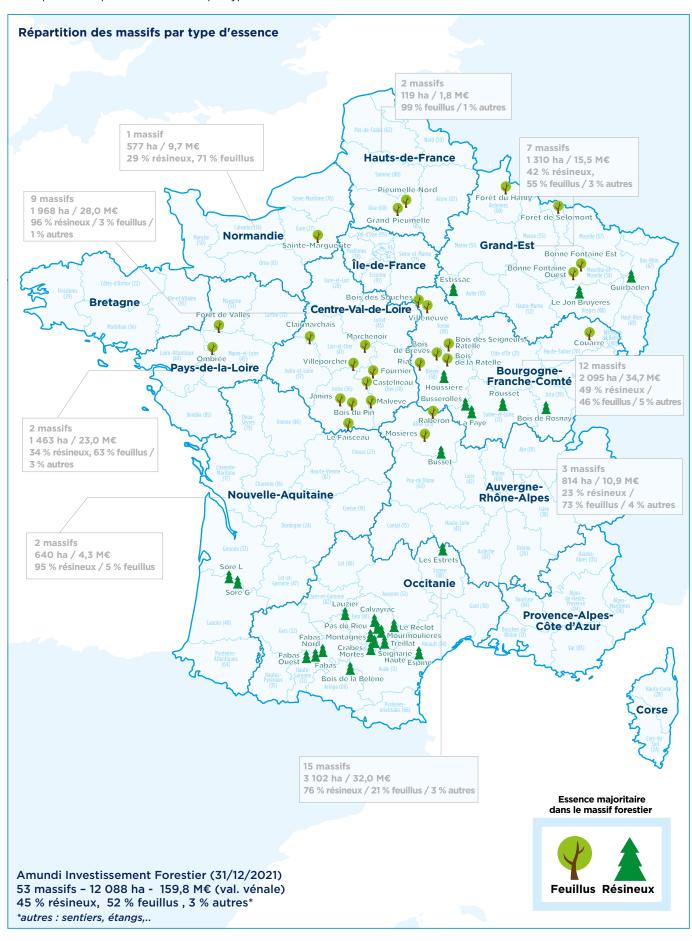
2 - Composition du patrimoine

■ Composition du patrimoine forestier à la clôture de l'exercice

Massif forestier	Commune principale	Département	Surface (ha)	Poids dans la surface totale (%)	Valeur vénale 31/12/2021 (€)	Poids dans la valeur vénale (%)
Raberon	Chézy	Allier	373 ha			
Busset	Busset	Allier	240 ha			
Mosières	Cesset-Fleuriel	Allier	201 ha			
Total Auvergne Rhône Alpes			814 ha	7%	10 861 000 €	7%
Rosnay	Baume les messieurs - Pannessières	Jura	199 ha			
Houssière	Corancy	Nièvre	622 ha			
Riat	La Fermeté	Nièvre	316 ha			
Bois de Brèves	Brèves	Nièvre	170 ha			
Bois de la Ratelle	Brèves	Nièvre	41 ha			
Couarre	Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	Haute-Sâone	34 ha			
Rousset	Le Rousset-Marizy	Saône et Loire	306 ha			
La Faye	Marly sur Arroux	Saône et Loire	95 ha			
Busserolles	Uxeau	Saône et Loire	51 ha			
Villeneuve	Villeneuve la Dondagre	Yonne	120 ha			
Bois des Seigneurs / ratelle	Asnières sous bois - Brèves	Yonne	117 ha			
Bois des Souches	Villeneuve la Dondagre	Yonne	23 ha	4=01		
Total Bourgogne Franche Comté	DI WILL CL C'	CI.	2 095 ha	17%	34 708 000 €	22%
Castelnau	Plou-Villeneuve sur Cher - Civray	Cher	395 ha			
Malveve 	Chezal Benoit	Cher	176 ha			
ournier	Saint Baudel	Cher	76 ha			
Faisceau 	Eguzon Chantôme	Indre	291 ha			
Janins	Luant - Saint Maur	Indre	189 ha			
Pin 	Diors	Indre	69 ha			
Marchenoir	Marchenoir	Loir et Cher	418 ha			
/illeporcher	Villeporcher	Loir et Cher	272 ha			
Clairmarchais	Authon	Loir et Cher	82 ha			
Total Centre Val de Loire		·	1 968 ha	16%	28 023 000 €	18%
Hailly	Thin Le Moutier	Ardennes	465 ha			
Estissac	Estissac - Neuville sur Vanne	Aube	211 ha			
Sélomont	Haucourt Moulaine Hussigny-Godbrange	Meurthe et Moselle	113 ha			
Bonne Fontaine Est	Ceintrey	Meurthe et Moselle	63 ha			
Bonne Fontaine Ouest	Ceintrey	Meurthe et Moselle	37 ha			
Guirbaden	Mollkirch-Mulhbach sur Bruche	Bas-Rhin	347 ha			
Jon Bruyère	Provenchères-lès-Darney	Vosges	74 ha			
Total Grand Est			1 310 ha	11%	15 482 000 €	10%
Grand Pieumelle	Arsy	Oise	103 ha			
Pieumelle Nord	Arsy	Oise	16 ha			
Total Hauts de France			119 ha	1%	1760 000€	1%
Sainte Marguerite	Beaubray- Le Lesme	Eure	577 ha			
Total Normandie			577 ha	5%	9 700 000 €	6%
Sore (G)	Sore	Landes	350 ha			
Sore (L)	Sore	Landes	290 ha			
Total Nouvelle Aquitaine			640 ha	5%	4 275 000 €	3%
Bélène	Lapenne-Manses-Mirepoix-Saint-Félix-de-Tournegeat	Ariège	636 ha			
Treillat	Aiguefonde -Anglès - Aussillon	Tarn	473 ha			
Crabes Mortes	Sorèze	Tarn	522 ha			
Espines	Le Soulié - Anglès -Brassac	Tarn	305 ha			
Lauzier	Mazamet	Tarn	281 ha			
Fabas (la Verrerie)	Fabas	Haute-Garonne	160 ha			
Fabas Nord (Le Crabé)	Fabas	Haute-Garonne	137 ha			
Fabas Ouest (La Hille)	Saint André	Haute-Garonne	173 ha		<u> </u>	
Montagnès	Aiguefonde	Tarn	110 ha			
Calvayrac	Aiguefonde-Fontrieu	Tarn	90 ha			
Mourmoulières	Le Bez -Mazamet	Tarn	43 ha			
Estrets	Châteauneuf de Randon	Lozère	67 ha			
Pas du Rieu	Mazamet	Tarn	39 ha			
Seignarié Haute	Aiguefonde	Tarn	43 ha			
Reclot	Le Bez	Tarn	24 ha			
Total Occitanie			3 102 ha	26%	31 992 183 €	20%
Ombrée	Bourg l'Evêque -Ombrée d'Anjou	Maine et Loire	982 ha			
Valles	Chemazé	Mayenne	477 ha			
Valles *	Chemazé	Mayenne	4 ha	***************************************	•	
Total Pays de Loire			1 463 ha	12%	22 988 000 €	14%
Total			12 088 ha	100%	159 789 183 €	100%

^{*} achat en 2021 d'une parcelle de 3,7569 ha sur le massif de Valles

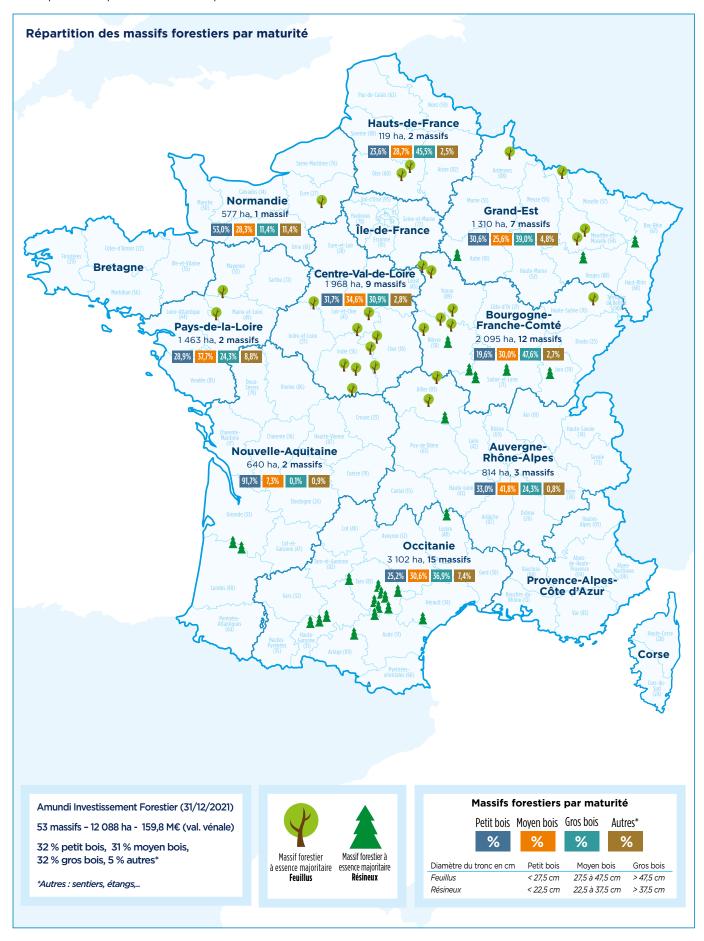
Composition du patrimoine forestier : par type d'essence



■ Composition du patrimoine forestier par type d'essence

Massif forestier	torectier Commune principale Ont (N°) Département		Surface	Forêts détenues en % de la surface	Répartition par essence (en %)			
Thussin forestici	сопшине рансирае	υρι (ii)	Departement	(ha)	totale du patrimoine forestier	Résineux	Feuillus	Autres
Raberon	Chézy	3	Allier	373 ha	3%	0%	92%	8%
Busset	Busset	3	Allier	240 ha	2%	76%	23%	1%
Mosières	Cesset-Fleuriel	3	Allier	201 ha	2%	2%	98%	0%
Total Auvergne Rhône Alpes				814 ha	7%	23%	73%	4%
Rosnay	Baume les messieurs - Pannessières	39	Jura	199 ha	2%	96%	4%	0%
Houssière	Corancy	58	Nièvre	622 ha	5%	64%	26%	10%
Riat	La Fermeté	58	Nièvre	316 ha	3%	12%	88%	0%
Bois de Brèves	Brèves	58	Nièvre	170 ha	1%	0%	100%	0%
Bois de la Ratelle	Brèves	58	Nièvre	41 ha	0%	0%	100%	0%
Couarre	Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	70	Haute-Sâone	34 ha	0%	0%	98%	3%
Rousset	Le Rousset-Marizy	71	Saône et Loire	306 ha	3%	93%	0%	7%
La Faye	Marly sur Arroux	71	Saône et Loire	95 ha	1%	78%	7%	15%
Busserolles	Uxeau	71	Saône et Loire	51 ha	0%	89%	11%	0%
Villeneuve	Villeneuve la Dondagre	89	Yonne	120 ha	1%	0%	99%	0%
Bois des Seigneurs / ratelle	Asnières sous bois - Brèves	89	Yonne	117 ha	1%	0%	100%	0%
Bois des Souches	Villeneuve la Dondagre	89	Yonne	23 ha	0%	0%	99%	0%
Total Bourgogne Franche Comté				2 095 ha	17%	49%	46%	5%
Castelnau	Plou-Villeneuve sur Cher - Civray	18	Cher	395 ha	3%	1%	98%	1%
Malveve	Chezal Benoit	18	Cher	176 ha	1%	11%	86%	3%
Fournier	Saint Baudel	18	Cher	76 ha	1%	0%	99%	1%
Faisceau	Eguzon Chantôme	36	Indre	291 ha	2%	11%	89%	0%
Janins	Luant - Saint Maur	36	Indre	189 ha	2%	6%	92%	2%
Pin	Diors	36	Indre	69 ha	1%	0%	100%	0%
Marchenoir	Marchenoir	41	Loir et Cher	418 ha	3%	0%	100%	0%
Villeporcher	Villeporcher	41	Loir et Cher	272 ha	2%	1%	99%	0%
Clairmarchais	Authon	41	Loir et Cher	82 ha	1%	0%	100%	0%
Total Centre Val de Loire				1 968 ha	16%	3%	96%	1%
Hailly	Thin Le Moutier	. 8	Ardennes	465 ha	4%	3%	97%	0%
Estissac	Estissac - Neuville sur Vanne	10	Aube	211 ha	2%	81%	19%	0%
Sélomont	Haucourt Moulaine Hussigny-Godbrange	54	Meurthe et Moselle	113 ha	1%	0%	100%	0%
Bonne Fontaine Est	Ceintrey	63	Meurthe et Moselle	63 ha	1%	13%	88%	0%
Bonne Fontaine Ouest	Ceintrey	37	Meurthe et Moselle	37 ha	0%	16%	85%	0%
Guirbaden	Mollkirch-Mulhbach sur Bruche	67	Bas-Rhin	347 ha	3%	88%	10%	3%
Jon Bruyère	Provenchères-lès-Darney	88	Vosges	74 ha	1%	59%	5%	35%
Total Grand Est				1 310 ha	11%	42%	55%	3%
Grand Pieumelle	Arsy	60	0ise	103 ha	1%	0%	100%	0%
Pieumelle Nord	Arsy	60	Oise	16 ha	0%	0%	96%	6%
Total Hauts de France				119 ha	1%	0%	99%	1%
Sainte Marguerite	Beaubray- Le Lesme	27	Eure	577 ha	5%	29%	71%	0%
Total Normandie				577 ha	5%	29%	71%	0%
Sore (G)	Sore	40	Landes	350 ha	3%	93%	7%	0%
Sore (L)	Sore	40	Landes	290 ha	2%	98%	2%	0%
Total Nouvelle Aquitaine				640 ha	5%	95%	5%	0%
Bélène	Lapenne-Manses-Mirepoix-Saint-Félix-de-Tournegeat	9	Ariège	636 ha	5%	52%	48%	0%
Treillat	Aiguefonde -Anglès - Aussillon	81	Tarn	473 ha	4%	89%	8%	3%
Crabes Mortes	Sorèze	81	Tarn	522 ha	4%	80%	11%	9%
Espines	Le Soulié - Anglès -Brassac	34 et 81	Tarn	305 ha	3%	92%	0%	7%
Lauzier	Mazamet	81	Tarn	281 ha	2%	66%	33%	1%
Fabas (la Verrerie)	Fabas	31	Haute-Garonne	160 ha	1%	88%	12%	0%
Fabas Nord (Le Crabé)	Fabas	31	Haute-Garonne	137 ha	1%	60%	40%	0%
Fabas Ouest (La Hille)	Saint André	31	Haute-Garonne	173 ha	1%	74%	26%	0%
Montagnès	Aiguefonde	81	Tarn	110 ha	1%	95%	4%	2%
Calvayrac	Aiguefonde-Fontrieu	81	Tarn	90 ha	1%	85%	14%	0%
Mourmoulières	Le Bez -Mazamet	81	Tarn	43 ha	0%	93%	7%	0%
Estrets	Châteauneuf de Randon	48	Lozère	67 ha	1%	98%	2%	0%
Pas du Rieu	Mazamet	81	Tarn	39 ha	0%	93%	5%	3%
Seignarié Haute	Aiguefonde	81	Tarn	43 ha	0%	100%	0%	0%
Reclot	Le Bez	81	Tarn	24 ha	0%	79%	20%	0%
Total Occitanie				3 102 ha	26%	76%	21%	3%
Ombrée	Bourg l'Evêque -Ombrée d'Anjou	49	Maine et Loire	982 ha	8%	29%	71%	0%
Valles	Chemazé	53	Mayenne	481 ha	4%	44%	46%	10%
Total Pays de Loire				1 463 ha	12%	34%	63%	3%
Total				12 088 ha	100%	45%	52%	3%

Composition du patrimoine forestier : par maturité



Composition du patrimoine forestier par maturité

Massif forestier	Commune principale Dot (N°) Département Surface % de la surfa		Forêts détenues en % de la surface	la surface					
Trassit forester	commune principale	υρι (ii)	Departement	(ha)	totale du patrimoine forestier	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Autres
Raberon	Chézy	3	Allier	373 ha	3%	14,3%	45,7%	38,8%	1,1%
Busset	Busset	3	Allier	240 ha	2%	60,9%	37,6%	0,8%	0,8%
Mosières	Cesset-Fleuriel	3	Allier	201 ha	2%	34,5%	39,7%	25,3%	0,5%
Total Auvergne Rhône Alpes	P 1 : P ::	70		814 ha	7%	33,0%	41,8%	24,3%	0,8%
Rosnay	Baume les messieurs - Pannessières	39	Jura	199 ha	2%	14,0%	7,1%	73,0%	5,9%
Houssière Riat	Corancy La Fermeté	58 58	Nièvre Nièvre	622 ha 316 ha	5% 3%	15,9% 45,8%	55,4% 22,1%	26,9% 31,2%	1,7% 0,7%
Bois de Brèves	Brèves	58	Nièvre	170 ha	1%	43,6 <i>%</i> 5,9%	17,6%	76,3%	0,7%
Bois de la Ratelle	Brèves	58	Nièvre	41 ha	0%	0,0%	12,2%	87,6%	0,0%
Couarre	Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	70	Haute-Sâone	34 ha	0%	0,0%	50,0%	50,0%	-0,1%
Rousset	Le Rousset-Marizy	71	Saône et Loire	306 ha	3%	13,1%	24,5%	59,2%	3,3%
La Faye	Marly sur Arroux	71	Saône et Loire	95 ha	1%	55,4%	2,3%	27,1%	15,2%
Busserolles	Uxeau	71	Saône et Loire	51 ha	0%	27,1%	0,0%	72,6%	-0,2%
Villeneuve	Villeneuve la Dondagre	89	Yonne	120 ha	1%	12,5%	37,6%	49,3%	0,8%
Bois des Seigneurs / ratelle	Asnières sous bois - Brèves	89	Yonne	117 ha	1%	4,3%	12,8%	77,5%	5,1%
Bois des Souches	Villeneuve la Dondagre	89	Yonne	23 ha	0%	12,9%	42,9%	42,9%	0,0%
Total Bourgogne Franche Comté				2 095 ha	17%	19,6%	30,0%	47,6%	2,7%
Castelnau	Plou-Villeneuve sur Cher - Civray	18	Cher	395 ha	3%	46,6%	7,1%	45,8%	0,5%
Malveve	Chezal Benoit	18	Cher	176 ha	1%	10,6%	76,8%	4,2%	8,3%
Fournier	Saint Baudel	18	Cher	76 ha	1%	28,8%	42,4%	28,3%	0,5%
Faisceau	Eguzon Chantôme	36	Indre	291 ha	2%	22,7%	50,7%	20,4%	6,2%
Janins	Luant - Saint Maur	36	Indre	189 ha	2%	51,2%	29,9%	9,2%	9,9%
Pin	Diors	36	Indre	69 ha	1%	30,8%	60,1%	9,1%	0,5%
Marchenoir	Marchenoir	41	Loir et Cher	418 ha	3%	38,3%	15,6%	46,2%	0,0%
Villeporcher	Villeporcher	41	Loir et Cher	272 ha	2%	10,3%	57,3%	32,3%	0,0%
Clairmarchais	Authon	41	Loir et Cher	82 ha	1%	34,0%	23,1%	42,5%	0,0%
Total Centre Val de Loire	This I. Manatin	0	Andreas	1 968 ha	16%	31,7%	34,6%	30,9%	2,8%
Hailly	Thin Le Moutier	8	Ardennes	465 ha	4%	32,3%	13,8%	53,8%	0,2%
Estissac	Estissac - Neuville sur Vanne	10 54	Aube Meurthe et Moselle	211 ha	2%	36,0%	36,4% 28,3%	21,8%	5,7%
Sélomont Bonne Fontaine Est	Haucourt Moulaine Hussigny-Godbrange	63	Meurthe et Moselle	113 ha 63 ha	1% 1%	43,3% 15,8%	28,5% 34,7%	28,3% 48,9%	0,0%
Bonne Fontaine Ouest	Ceintrey Ceintrey	37	Meurthe et Moselle	37 ha	0%	16,4%	43,8%	40,9%	0,0%
Guirbaden	Mollkirch-Mulhbach sur Bruche	67	Bas-Rhin	347 ha	3%	28,3%	35,8%	30,3%	5,8%
Jon Bruyère	Provenchères-lès-Darney	88	Vosges	74 ha	1%	16,8%	0,0%	43,1%	39,7%
Total Grand Est	Trovencieres les barrey	00	Vooges	1 310 ha	11%	30,6%	25,6%	39,0%	4,8%
Grand Pieumelle	Arsy	60	Oise	103 ha	1%	24,3%	29,1%	43,7%	2,9%
Pieumelle Nord	Arsy	60	Oise	16 ha	0%	19,2%	25,7%	57,7%	0,0%
Total Hauts de France	,			119 ha	1%	23,6%	28,7%	45,5%	2,5%
Sainte Marguerite	Beaubray- Le Lesme	27	Eure	577 ha	5%	53,0%	28,3%	11,4%	7,4%
Total Normandie				577 ha	5%	53,0%	28,3%	11,4%	11,4%
Sore (G)	Sore	40	Landes	350 ha	3%	94,7%	4,4%	0,0%	0,8%
Sore (L)	Sore	40	Landes	290 ha	2%	88,0%	10,9%	0,1%	1,1%
Total Nouvelle Aquitaine				640 ha	5%	91,7%	7,3%	0,1%	0,9%
Bélène	Lapenne-Manses-Mirepoix-Saint-Félix-de- Tournegeat	9	Ariège	636 ha	5%	14,7%	19,3%	59,6%	6,4%
Treillat	Aiguefonde -Anglès - Aussillon	81	Tarn	473 ha	4%	36,1%	39,3%	20,1%	4,4%
Crabes Mortes	Sorèze	81	Tarn	522 ha	4%	27,2%	32,8%	30,9%	9,2%
Espines	Le Soulié - Anglès -Brassac	34 et 81	Tarn	305 ha	3%	31,2%	53,1%	7,2%	8,5%
Lauzier	Mazamet	81	Tarn	281 ha	2%	43,1%	42,4%	9,6%	5,0%
Fabas (la Verrerie)	Fabas	31	Haute-Garonne	160 ha	1%	4,7%	6,2%	86,2%	3,0%
Fabas Nord (Le Crabé)	Fabas Saint Andró	31 71	Haute-Garonne Haute-Garonne	137 ha	1%	11,7%	8,4%	63,8%	16,2%
Fabas Ouest (La Hille)	Saint André Aiguefonde	31 81		173 ha 110 ha	1% 1%	5,0% 21,9%	4,6% 46,5%	73,5% 24,6%	16,6%
Montagnès Calvayrac	Aiguefonde-Fontrieu	81 81	Tarn Tarn	90 ha	1%	21,9% 46,8%	46,5% 17,8%	24,6% 35,6%	7,3% 0,0%
Mourmoulières	Le Bez -Mazamet	81	Tarn	43 ha	0%	9,3%	86,5%	0,0%	4,7%
Estrets	Châteauneuf de Randon	48	Lozère	43 Ha	1%	0,9%	43,5%	53,5%	2,1%
Pas du Rieu	Mazamet	81	Tarn	39 ha	0%	30,9%	36,1%	18,0%	15,5%
Seignarié Haute	Aiguefonde	81	Tarn	43 ha	0%	63,2%	9,4%	16,4%	11,7%
Reclot	Le Bez	81	Tarn	24 ha	0%	67,7%	29,6%	0,0%	4,2%
Total Occitanie		VI		3 102 ha	26%	25,2%	30,6%	36,9%	7,4%
Ombrée	Bourg l'Evêque -Ombrée d'Anjou	49	Maine et Loire	982 ha	8%	36,0%	36,9%	20,0%	6,6%
Valles	Chemazé	53	Mayenne	481 ha	4%	14,5%	39,3%	32,9%	13,3%
Total Pays de Loire				1 463 ha	12%	28,9%	37,7%	24,3%	8,8%
Total				12 088 ha	100%	31,7%	30,8%	31,6%	5,1%

II - Marchés des parts, capital et valeur du GFI

Pour information, le marché des parts du GFI est ouvert depuis le 24/01/2022.

1 - Marchés des parts

Marché Primaire

	Total exercice 2021
Souscriptions	
Nombre de parts	692 497
Montant (en €)	158 873 921
Retraits	
Nombre de parts compensées	
Montant (en €)	-
Nombre de parts en attente de retrait	-

692 497 parts souscrites dont 4070 par les membres fondateurs en 2020 et 688 427 résultant de l'opération d'échange (opération de fusion) dont 1649 parts complémentaires (soit 199 910 €) à l'arrondi supérieur.

Marché secondaire

Aucune part n'a été échangée sur le marché secondaire au cours de l'année 2021

Suivi des souscriptions nettes (souscriptions-retraits)

Mois	Nombre de parts	Prix de souscription	Montant souscrit
D. () 2020	4.070	(en €)	(en €)
Décembre 2020	4 070	230	936 100
Janvier 2021	688 427	229.42	157 937 821
Février 2021		***************************************	
Mars 2021		***************************************	
Avril 2021			
Mai 2021		-	
Juin 2021		***************************************	
Juillet 2021		***************************************	
Août 2021			
Septembre 2021		-	
Octobre 2021		-	
Novembre 2021		-	
Décembre 2021			
Total	692 497		158 873 921

Marché de gré à gré

Aucune part n'a été échangée de gré à gré au cours de l'exercice 2021.

2 - Le capital

Évolution du capital fin de période

Date de création : 08/12/2020 Nominal de la part : 187,50 €

	2021
Montant du capital nominal au 31 décembre (en €)	129 080 062, 50
Nombre de parts au 31 décembre	692 497
Nombre d'associés au 31 décembre	3 505
Montant des capitaux apportés au GFI par les associés lors des souscriptions au cours de l'année (en €)	-
Prix d'entrée au 31 décembre (en €)	229,42€

3 - Valeurs de souscription 2021

Le prix de souscription du GFI AIF à capital variable est fixé par la Société de Gestion dans un tunnel réglementaire de plus ou moins de 10 % de la valeur de reconstitution. Au 31 décembre 2021, le prix de souscription fixé à 290 € se situe 4,29 % au-dessus du prix de la valeur de reconstitution.

Prix de souscription et valeur de reconstitution	2021
+10 % valeur de reconstitution	317,12 €
Prix de souscription	290,00 €
Valeur de reconstitution	288,29 €
-10 % valeur de reconstitution	259,46 €

4 - Les valeurs du GFI

Valeur comptable, de réalisation et de reconstitution

(en €)	31/12/2021
Valeurs de la société	
Valeur comptable	152 689 455,98
Valeur de réalisation	166 130 625,33
Valeur de reconstitution	192 560 955,39
Valeurs de la société pour une part	
Valeur comptable	220,49
Valeur de réalisation	239,90
Valeur de reconstitution	278,07

Valeur comptable

Elle correspond à la valeur d'acquisition hors taxes et/ou hors droits de la valeur des massifs (actifs immobilisés + stocks) augmentée des travaux d'investissement et des autres actifs et des dettes.

Valeur de réalisation

Elle est égale à la somme de la valeur vénale des forêts (actifs immobilisés + stocks) et de la valeur des autres actifs et passifs.

La valeur vénale des forêts est déterminée sur la base des analyses des trois experts forestiers indépendants désignés par l'Assemblée Générale.

Valeur de reconstitution

La valeur de reconstitution est égale à la valeur de réalisation augmentée des frais de constitution de son patrimoine (frais d'acquisition des forêts et commissions de souscription).

Valeur de réalisation et valeur de reconstitution, étant destinées à servir de référence à la détermination du prix des parts, doivent se rapporter à l'ensemble des éléments d'actifs du GFI .

III - Les comptes simplifiés

(en €)	2021	En % du total des revenus
Revenus		
Produits de l'activité forestière	2 206 863,08	28,64 %
Produits financiers avant prélèvement libératoire		
Produits divers ⁽¹⁾	5 498 534,87	71,36 %
Total revenus	7 705 397,95	
Charges ⁽²⁾		
Commission de gestion	2 005 937,47	27,46 %
Charges liées aux opérations de fusion	5 230 547,49	71,61 %
Autres frais de gestion	41 985,71	0,57 %
Sous-total charges externes	7 278 470,67	
Amortissements nets		
- Patrimoine	25 486,84	0,35 %
- Autres		
Provisions nettes (3)		
- Dépréciation des stocks		
- Autres		
Sous-total charges internes	25 486,84	
Total charges	7 303 957,51	
RÉSULTAT COURANT	401 440,44	

⁽¹⁾ Transfert de charges/prélèvement sur prime de fusion de 5 340 115 ,86 €.

Distribution et report à nouveau 2021

(en €)	Cumul	par part
Report à nouveau comptable début période	-	
Résultat comptable	401 440,44	0,58
Distribution du résultat*	394 723,29	0.57
Report à nouveau comptable après affectation du résultat *	6 717,15	0,01

^{*} après affectation envisagée du résultat 2021 suite à AGO 2022.

Profil de risque

Le GFI est investi conformément à la réglementation en vigueur et à ses statuts. Le fonds répond à un objectif de placement long terme et ne bénéficie de garantie ou de protection ni sur le capital ni sur la performance. Au cours de l'exercice 2021 du GFI, il n'a pas été relevé de dépassement de limites réglementaires et contractuelles ou de niveau anormal du risque d'investissement du fonds.

a. Risques liés au marché de la forêt

Les investissements réalisés par le GFI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs forestiers. En cas de baisse du marché, la valeur de réalisation du GFI peut baisser. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la performance des actifs forestiers détenus par le GFI.

Les facteurs susceptibles d'avoir un impact négatif sur le rendement ainsi que la valeur des actifs sont liés de façon générale à l'économie, à la situation de la filière bois et aux conditions d'exploitation opérationnelle des massifs (production de bois en qualité, volume et valeur ; pérennité des massifs). Ils comprennent notamment :

 les risques associés à la conjoncture économique, politique, financière, internationale, nationale et locale qui pourraient affecter la demande et les prix des bois ronds ou des produits transformés, ainsi que la valorisation des actifs forestiers;

- les risques liés à la maturité des forêts, aux programmes de coupes, à la croissance naturelle des peuplements et à la conjoncture forestière ;
- les risques liés à la concentration du portefeuille par essence ou par région géographique .
- les risques liés à l'environnement et aux phénomènes naturels (aléas climatiques et phytosanitaires, incendies, tempêtes, gel, grêle, pollution des sols, etc.);
- les risques en matière de durabilité, résultant d'évènements ou de situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valorisation des actifs;
- · les risques liés à la qualité des prestataires et des sous-traitants ;
- les risques réglementaires et fiscaux : l'évolution de la réglementation et de la fiscalité applicables peut avoir une incidence sur l'évolution des marchés de la forêt ;
- les risques liés aux actifs accessoires ou liés aux massifs et à leur exploitation (bâtiments, matériels de sylviculture, terrains pastoraux ou de gagnage, étangs, etc.).

La mesure et l'encadrement de ces risques s'appuient notamment sur des indicateurs présentés dans ce rapport de gestion et les informations contenues dans les comptes annuels, ainsi que sur la mise en œuvre de politiques internes de risque. En particulier,

⁽²⁾ Sous déduction de la partie non imputable à l'exercice.

⁽³⁾ Dotations de l'exercice diminuées des reprises.

- les indicateurs suivants rendent compte de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et du pilotage des risques de concentration : ratios d'exposition (tant réglementaires que contractuels) ; répartition du patrimoine par région, essence et maturité ; poids des plus gros actifs ;
- un suivi des plans simples de gestion est assuré, tels qu'agréés par le Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- les risques de toute nature sont appréhendés à chaque investissement ; il en est tenu compte dans les plans d'affaires des opérations. Les investissements et désinvestissements sont soumis à la validation d'un Comité d'Investissement et de Désinvestissement.

b. Risque de contrepartie

Les risques de contrepartie sont :

- le risque de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les instruments financiers à terme, en couverture des risques de taux et de change) ;
- dans la gestion forestière, les risques de défaillance de clients ou de toute contrepartie d'affaires tenue par des engagements envers le fonds.

Les contreparties des instruments financiers à terme sont sélectionnées dans une liste de contreparties autorisées tenue par la ligne métier Risques du Groupe Amundi.

La gestion du risque client s'inscrit dans le respect des usages de la profession régissant les ventes de hois

c. Risque de liquidité

La liquidité des parts est très limitée et n'est pas garantie. Elle est essentiellement assurée par le marché primaire où le prix de retrait est fixé par la Société de Gestion selon la règlementation en vigueur.

d. Risque lié au levier

Le levier d'endettement a pour effet d'augmenter la capacité d'investissement du GFI mais également les risques de perte, pouvant entraîner une baisse de la valeur des parts. Bien que l'assemblée générale du 8 décembre 2020 ait autorisé la société de gestion à contracter des emprunts pour le compte du GFI dans la limite de 30 % de la valeur d'expertise des actifs forestiers détenus par le GFI à la date de clôture du dernier exercice comptable, la société de gestion a décidé, compte-tenu de la typologie d'actifs du GFI, de ne pas avoir recours à l'endettement.

e. Risques de taux et de change

Le risque de taux est le risque d'augmentation du coût du service de la dette en cas de hausse des taux d'intérêt lorsque la dette est contractée à taux variable. En l'absence d'endettement au cours de l'exercice 2021, le GFI n'a pas été exposé au risque de taux.

Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du GFI, soit l'euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur des actifs. Au cours de l'exercice 2021, le GFI n'a pas été exposé au risque de change.

f. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la Société de Gestion, ou résultant d'événements extérieurs, y compris le risque juridique et le risque de documentation, ainsi que le risque résultant des procédures de négociation, de règlement et d'évaluation. Les risques opérationnels sont suivis par le biais d'une cartographie établie selon les catégories déterminées par le comité de Bâle. Des plans d'action sont mis en œuvre si nécessaire.

La fiscalité pour une part

Pour les personnes physiques, la fiscalité se présente ainsi :

Revenus agricoles imposables	Revenus fonciers imposables
0,2265	0,4086

Pour les personnes morales, la fiscalité se présente ainsi :

Résultat comptable	Résultat fiscal
0,5797	0,5797

IV - Rapport de la Société de Gestion sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne et la gestion des risques appliquées au GFI AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER

La Société de Gestion rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place pour le GFI, en application des nouvelles dispositions du Code de Commerce.

I - Conseil de Surveillance

Présentation du Conseil

Le Conseil de Surveillance se compose de sept membres au moins et de 12 membres au plus nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire parmi les associés. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour trois années.

Les membres du Conseil de Surveillance de la Société ne peuvent pas cumuler plus de cinq (5) mandats de membres de Conseil de Surveillance de groupements forestiers d'investissement ayant leur siège social en France Métropolitaine (sans distinction de la société de gestion qui les gère).

Les candidats au Conseil de Surveillance doivent posséder un minimum de cent (100) parts, , à l'exception des premiers membres du Conseil de surveillance, et ne pas être âgés de plus de 77 ans au jour de leur nomination ou de leur éventuel renouvellement.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du GFI statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du ou des membres du Conseil concerné(s).

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un bureau composé d'un Président, et le cas échéant deux Vice-Présidents et un secrétaire. Ils sont élus pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui renouvellera le Conseil de Surveillance.

■ Rôle et fonctionnement général du Conseil

Le Conseil de Surveillance est chargé d'assister la Société de Gestion. Son action s'effectue selon les règles légales précises complétées par certaines dispositions des statuts. Il donne son avis sur les questions qui pourraient lui être posées par les associés par écrit ou en Assemblée Générale. Il peut émettre un avis sur les projets de résolutions soumis par la Société de Gestion aux associés de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le Conseil s'abstient de tout acte de gestion de manière directe ou indirecte.

Le Conseil de Surveillance est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, la Société de Gestion convoque deux réunions du Conseil de Surveillance par exercice (en mars et en décembre). L'ordre du jour des réunions est établi par la Société de Gestion en liaison avec le Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiennent au siège social du GFI. Dans l'hypothèse où pour des raisons de disponibilité, la Société de Gestion ne peut pas accueillir de Conseil de Surveillance au siège social du GFI, les réunions du Conseil de Surveillance pourront se tenir en tout autre lieu en France indiqué dans la convocation.

Le Conseil est tenu régulièrement informé des évènements significatifs de la gestion du GFI. Il est consulté sur les projets principaux.

II - Dispositif de contrôle interne, de conformité, et de gestion des risques

■ Textes de référence

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution,

Le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,

Le Code Monétaire et Financier,

Le Code de Commerce

Les normes professionnelles de déontologie AFG et ASPIM,

Les normes et procédures internes définies par la Société de Gestion pour son activité, s'inscrivant dans le cadre général des procédures du groupe Amundi et du groupe Crédit Agricole.

Principes d'organisation du contrôle interne

A) Principes fondamentaux

Le contrôle interne constitue le dispositif global permettant à la société d'assurer la maîtrise de ses activités et de ses risques. Le Président de la société a la responsabilité de la rédaction et du contenu d'un rapport annuel des contrôles internes mis en place dans l'entreprise.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne répond aux principaux objectifs suivants :

- conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, les normes professionnelles et déontologiques et les normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et des ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne d'Amundi sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques résumés dans une cartographie,
- · la responsabilisation de l'ensemble des acteurs,
- · la définition précise des fonctions et des tâches,
- la séparation des fonctions d'engagement et de contrôle.
- · le suivi et contrôle des délégations,
- · le développement et l'application des normes et procédures,
- l'existence de systèmes de contrôle, comprenant des contrôles permanents dits de 1er niveau et 2nd niveau et des contrôles périodiques dits de 3e niveau, réalisés par l'audit interne du groupe Amundi.

B) Pilotage du dispositif

Le dispositif de contrôle interne est piloté par :

- le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, fonctionnellement rattaché au Directeur Général Délégué d'Amundi Immobilier et hiérarchiquement à la Direction des Risques du groupe Amundi,
- le Responsable de la Conformité (Compliance) hiérarchiquement rattaché au Directeur Général Délégué d'Amundi Immobilier et fonctionnellement au Directeur de la Conformité (Compliance) du groupe Amundi,
- un Comité Risques et un Comité Compliance, qui ont pour objectif de suivre l'ensemble des risques et des contrôles réalisés et de prendre toute décision nécessaire s'y rapportant.

C) Description du dispositif

Le dispositif de contrôle interne repose sur un référentiel de procédures, sur la responsabilisation des directions en charge des activités, la collégialité dans le processus de prise de décision, la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle.

De plus la Société de Gestion dispose d'outils informatiques dotés de fonctionnalités de contrôle intégrées permettant l'automatisation d'une partie des contrôles prévus dans le cadre du contrôle interne.

Les résultats de ces contrôles peuvent donner lieu à des actions préventives ou correctives.

Le dispositif de Contrôle Interne s'articule autour de trois niveaux :

- Le contrôle permanent de 1er niveau, ou première ligne de défense, est assuré par les équipes opérationnelles où chaque responsable organise et pilote les contrôles de premier niveau à l'intérieur de son périmètre de délégations. Des contrôles peuvent être réalisés à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels de l'entité concernée. Ils englobent la mise en application des normes et procédures, la mise en œuvre des délégations de pouvoirs, la mise en place de dispositifs de contrôle et d'autocontrôle, l'appréciation des performances opérationnelles, la sécurité des patrimoines et la séparation des fonctions.
- Le contrôle permanent de 2º niveau, ou deuxième ligne de défense, est assuré par des équipes spécialisées de contrôle qui vérifient en permanence que l'entreprise et ses clients ne sont pas exposés aux risques financiers, opérationnels et réglementaires au-delà de leur seuil de tolérance. A ce titre, le Responsable de la Conformité (Compliance) contrôle le respect des lois, règlements, codes de bonne conduite et règles internes propres à l'activité de la Société de Gestion (respect de l'intérêt du client, règles de déontologie, gestion des conflits d'intérêt, suivi des réclamations clients, dispositif de Sécurité Financière). Le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent veille à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne d'Amundi Immobilier (hors Conformité). Un dispositif de contrôle interne particulier concerne les prestations essentielles externalisées auprès de tiers (PSEE). Les dispositifs de contrôle interne de la

sécurité des systèmes d'informations, des risques relatifs à la protection des données personnelles et du plan de continuité d'activités (PCA) s'appuient sur une délégation au groupe Amundi. Les Responsables de la Conformité et des Risques et du Contrôle Permanent procèdent à l'actualisation de la cartographie des risques.

• Le contrôle périodique, dit contrôle de 3° niveau, ou troisième ligne de défense, est assuré de manière indépendante par le Département d'Audit Interne du groupe Amundi.

Conformité

- La Conformité consiste à respecter les lois, règlements, codes de bonne conduite et règles internes propres à l'activité d'Amundi Immobilier.
- Le dispositif de Conformité est piloté par le Responsable de la Conformité (Compliance) d'Amundi Immobilier.
- Ce dispositif permet de contrôler que sont respectées les dispositions législatives et réglementaires, les règles propres au prospectus et notice d'information d'un produit, les normes professionnelles et déontologiques édictées par l'AFG et l'ASPIM, et les normes internes du groupe Amundi et du Groupe Crédit Agricole, notamment le programme "Fides". Ce dernier a pour objectif de veiller à la bonne application des obligations réglementaires en les adaptant aux spécificités du Groupe.
- · Les contrôles de conformité recouvrent notamment :
 - la sécurité financière, qui comprend le respect des sanctions internationales ainsi que la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, conformément à la réglementation. A cet effet, des procédures propres à Amundi Immobilier et des moyens spécifiques sont mis en œuvre, en particulier en matière de connaissance des relations d'affaires,
 - la protection de l'intérêt des clients et leur information : classification clients/produits conformément à la Directive MIF, suivi des réclamations clients, contrôle de la documentation juridique et commerciale, validation du lancement de nouveaux produits, etc...
 - l'éthique professionnelle: remise d'un manuel de déontologie à l'ensemble du personnel de la société, en complément du règlement intérieur. Le Responsable Conformité s'assure que chaque collaborateur respecte les dispositions de ce manuel, en s'appuyant sur un outil informatique spécifique,
 - la gestion des conflits d'intérêts,
 - la prévention de la fraude et de la corruption,
 - l'intégrité des marchés.
- Des formations obligatoires pour les collaborateurs concernés sont organisées régulièrement sur les différents thèmes de la Conformité.
- L'investisseur peut retrouver sur le site www.Amundi-Immobilier.com les informations relatives à la sélection des intermédiaires pour l'aide à la décision d'investissement et pour l'exécution des ordres (best exécution).

Risques et Contrôle Permanent

- Le dispositif de gestion des risques vise à :
 - s'assurer que la Société de Gestion respecte l'ensemble des engagements pris dans le cadre de ses activités,
 - s'assurer qu'elle dispose de données fiables sur les aspects essentiels à la conduite de ses activités, notamment en matière de valorisation,
 - à informer les instances de direction et de gouvernance de la Société de Gestion sur le niveau des risques liés à l'activité.
- Le dispositif de gestion des risques est piloté par le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent. Pour garantir l'indépendance de la fonction permanente de gestion des risques par rapport à la gestion et aux équipes opérationnelles, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent a un double rattachement:
 - rattachement direct à la Direction Générale d'Amundi Immobilier,
 - rattachement à un responsable de pôle de la Ligne Métier Risques du groupe Amundi.
- La fonction permanente de gestion des risques d'Amundi Immobilier applique ainsi les principes fondamentaux établis par la Ligne Métier Risques du groupe Amundi avec les ajustements nécessaires à la gestion de Fonds immobiliers et bénéficie du support des équipes de la Ligne Métier.
- La fonction de gestion permanente des risques est chargée de fournir une estimation des risques générés au niveau des portefeuilles et de la Société de Gestion et de s'assurer que les risques qui sont pris pour le compte des clients sont conformes à leurs attentes et raisonnables par rapport à leur profil (ou ce qui en est connu).
- La Société de Gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque du FIA est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels.

Pour plus d'information, l'investisseur peut notamment consulter les statuts, la note d'information et les résolutions d'Assemblée Générale figurant à la fin du présent rapport.

III - Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Immobilier est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la "Directive AIFM"), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la "Directive UCI/SV"). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 ("SFDR"), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Immobilier à l'ensemble de son personnel (soit 126 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 12 047 041 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Immobilier sur l'exercice: 9 289 202 euros, soit 77 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Immobilier sur l'exercice : 2 757 839 euros, soit 23 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun "carried interest" n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de "cadres dirigeants et cadres supérieurs" (3 collaborateurs au 31 décembre 2021) et de "gérants décisionnaires" dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (aucun collaborateur au 31 décembre 2021), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

A) Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- · Classements concurrentiels;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration :
- · Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

B) Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- · Collecte nette:
- · Recettes:
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

C) Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.);
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V ;
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100 % sur la performance d'un panier de fonds représentatif;
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

V - Compléments et tableaux annexes

1 - La fiscalité des associés et des sociétés de personnes - Règles en vigueur au 01/01/2022

■ Fiscalité

Revenus: chaque associé personne physique est personnellement passible de l'impôt sur le revenu pour la part des bénéfices sociaux correspondant à ses droits dans le GFI. Chaque produit encaissé par le GFI est imposé au nom de l'associé selon le régime d'imposition qui lui est propre. La quote-part de résultat ainsi déterminée est imposable entre les mains de l'associé, que cette quote-part soit ou non effectivement distribuée par le GFI à l'associé.

Trois types de revenus peuvent exister et doivent être déclarés : les revenus agricoles, les revenus fonciers et les revenus de capitaux mobiliers.

PFU (Prélèvement forfaitaire unique)

Les revenus financiers ayant la nature d'intérêts perçus par le GFI sont soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % décomposée en un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % et en prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %. À noter qu'il est possible d'opter, dans la déclaration des revenus, pour l'imposition au barème progressif de l'IR en lieu et place du PFU. Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes. L'acompte d'impôt sur le revenu prélevé lors du versement des intérêts au taux de 12,8 % doit être distingué de l'imposition finale à l'impôt sur le revenu.

Plus-values immobilières :

- dans le cas de cession de parts, la Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la plus-value, impôt qui sera déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé,
- dans le cas de cession d'actifs forestiers par le GFI, l'établissement de la déclaration et le paiement de l'impôt correspondant à la plus-value réalisée sont aussi effectués par la Société de Gestion pour le compte de chacun des associés.

La Société de Gestion indique le montant des plus-values immobilières dans les informations fiscales annuelles adressées aux associés pour remplir leurs déclarations de revenus. Ces données sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C afin que l'Administration fiscale calcule le revenu fiscal de référence des contribuables.

Dispositifs fiscaux pour les investisseurs (en vigueur au 01 janvier 2022)

- Exonération de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) : les parts de GFI sont exonérées d'IFI à hauteur de 100% lorsque le contribuable détient moins de 10% du capital et des droits de vote dans le GFI et sous réserve que ce dernier ait une activité opérationnelle agricole significativement prépondérante. Dans le cas contraire, les parts de GFI sont comprises dans l'assiette de l'IFI pour la fraction de leurs valeurs représentatives des biens ou droits immobiliers détenus directement ou indirectement par le groupement.
- Réduction des droits de mutation à hauteur de 75% sur la quote-part investie en forêt: les donations et successions comportant des parts de GFI sont exonérées de droits sur 75% de leur valeur vénale sous condition de :
- détention des parts depuis plus de deux ans par le donateur ou le défunt lorsqu'elles ont été acquises à titre onéreux;
- production du certificat « Monichon » délivré par le Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département où sont situés les bois, attestant la gestion durable des massifs forestiers détenus par le GFI :
- engagement par le GFI d'appliquer aux bois une garantie de gestion durable et de reboiser les friches et les landes dans un délai de 5 ans.

Attention: le GFI ne fournira pas d'attestation ouvrant droit à la réduction IR (impôt sur le revenu) de 18% lors des souscriptions en 2022; Cela en raison de la reconduction jusqu'au 31/12/2023 des règles européennes relatives aux aides d'Etat minimis qui plafonnent le bénéfice de la réduction IR de 18 %, à un montant total de 200 000 € sur 3 ans glissants au niveau du GFI.

Le bénéfice des avantages fiscaux dépend de la situation individuelle de chaque associé et est susceptible d'être modifié ultérieurement

2 - Tableaux annexes

Évolution du marché des parts

	2021
Nombre de parts cédées ou retirées	-
Pourcentage par rapport au nombre total de parts en circulation au 1 ^{er} janvier	-
Demandes de cession ou de retraits en suspens	-
Délai moyen d'éxécution d'une cession ou d'un retrait	-
Rémunération de la gérance sur les cessions, les retraits (en € HT) (en € HT)	-

Pour information, le marché des parts du GFI est ouvert depuis le 24/01/2022.

Évolution du dividende par part 5 ans

(en € par part)	2021
Report à nouveau avant affectation du résultat	
Dividende brut versé au titre de l'année	
Dont distribution exceptionnelle de RAN sur exercice antérieur	
Résultat de l'exercice	
Report à nouveau (R.A.N.) après affectation du résultat ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ Le report à nouveau tient compte de l'abondement suite aux nouvelles souscriptions.

Le GFI ayant été créé le 08/12/2020, il n'y a qu'une seule année d'historique pour l'évolution du dividende.

■ Emploi des fonds

(en €)	Variation	2021
I - Fonds collectés		
Souscriptions		
Capital	129 843 187,50	129 843 187,50
Prime nette de souscription	172 975,00	172 975,00
Prime de fusion avant frais de fusion	28 866 018,69	28 866 018,69
Frais de fusion	-5 475 261,86	-5 475 261,86
Financements / emprunts		
Cessions d'actifs forestiers		
Divers (à préciser)		
Total Fonds collectés	153 406 919,33	153 406 919,33
II - Emplois des fonds		
Commission de souscription		
Les stocks	116 290 144,00	116 290 144,00
Achats d'actifs forestiers	32 170 856,00	32 170 856,00
Autres immobilisations corporelles		-
Frais de fusion	-5 475 261,86	-5 475 261,86
Soultes versées dans le cadre d'un échange		
Apports nets fusion hors actifs forestiers	9 604 647,23	9 604 647,23
Divers (dividendes versés)		-
Total Emplois des fonds	152 590 385,37	152 590 385,37

Créances clients par échéances

Conformément à l'article D 441-6 du Code de commerce, la société donne la décomposition du solde des créances à l'égard des clients au 31 décembre 2021 par date d'échéance.

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

	Créances non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	52	10	7	7	64	140
Montant total des factures concernées (en € HT)	1 631 308,07	77 988,38	14 535,45	34 933,45	830 130,43	2 588 895,78
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	63,01 %	3,01 %	0,56 %	1,35 %	32,07 %	100,00 %

Aucune créance relative à des créances litigieuses ou non comptabilisées n'a été exclue.

Les délais de paiement de référence utilisés sont en conformité avec le délai légal - article L 441-10 du Code de commerce.

Dettes fournisseurs par échéances

Conformément à l'article D 441-6 du Code de commerce, la société donne la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2021 par date d'échéance.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice :

	Dettes non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées		33		1	2	36
Montant total des factures concernées (en € HT)		536 624,57		3 140,34	681,52	540 446,43
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		99,29 %		0,58 %	0,13 %	100,00 %

Aucune dette relative à des dettes litigieuses ou non comptabilisées n'a été exclue.

Les délais de paiement de référence utilisés sont en conformité avec le délai légal- article L 441-10 du Code de commerce.

Comptes annuels - au 31 décembre 2021

Bilan

Il s'agit du premier exercice comptable. Pas d'exercice au 31/12/2020.

Terrains Constructions Autres Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	8rut 3 200,00 - 3 200,00 32 242 871,12 31 714 452,17 466 881,00 61 557,95 32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	203,40 - 203,40 25 283,44 23 344,05 1 939,39 25 486,84	2 996,60 32 217 587,68 31 714 452,17 443 536,95 59 598,56 32 220 584,28
Immobilisations incorporelles Fonds commercial Autres Immobilisations corporelles Terrains Constructions Autres Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	3 200,00 32 242 871,12 31 714 452,17 466 881,00 61 537,95 32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	- 203,40 25 283,44 23 344,05 1 939,39	32 217 587,68 31 714 452,17 443 536,95 59 598,56 32 220 584,28
Fonds commercial Autres Immobilisations corporelles Terrains Constructions Autres Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	3 200,00 32 242 871,12 31 714 452,17 466 881,00 61 537,95 32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	- 203,40 25 283,44 23 344,05 1 939,39	2 996,60 32 217 587,68 31 714 452,17 443 536,95 59 598,56
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Autres Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	32 242 871,12 31 714 452,17 466 881,00 61 537,95 32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	25 283,44 23 344,05 1 939,39	32 217 587,68 31 714 452,17 443 536,95 59 598,56 32 220 584,28
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Autres Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse	32 242 871,12 31 714 452,17 466 881,00 61 537,95 32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	25 283,44 23 344,05 1 939,39	32 220 584,28
Terrains Constructions Autres Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	31 714 452,17 466 881,00 61 557,95 32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	23 344,05 1 939,39	31 714 452,17 443 536,95 59 598,56 32 220 584,28
Constructions Autres Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	466 881,00 61 537,95 32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	1939,39	443 536,95 59 598,56 32 220 584,28
Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	61 537,95 32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	1939,39	59 598,56 32 220 584,28
Immobilisations financières Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	32 246 071,12 114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78		32 220 584,28
Total I ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	25 486,84	
ACTIF CIRCULANT Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	114 130 425,97 17 576,90 2 593 661,78	25 486,84	
Stocks et encours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	17 576,90 2 593 661,78	-	
Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	17 576,90 2 593 661,78	-	
Avances et acomptes versés sur commandes Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	17 576,90 2 593 661,78	-	
Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	17 576,90 2 593 661,78		114 130 425,97
Créances - Clients et comptes rattachés - autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance			17 576,90
- autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance			-
- autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance			2 593 661,78
Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	456 141,77		456 141,77
Disponibilités Caisse Total II Charges constatées d'avance	-		-
Total II Charges constatées d'avance	11 648 111,75		11 648 111,75
Charges constatées d'avance	-		-
	128 845 918,17	-	128 845 918,17
TOTAL GÉNÉRAL	-		-
	161 091 989,29	25 486,84	161 066 502,45
		'	
PASSIF			31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital			129 843 187,50
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
- Réserve légale			
- Réserves réglementées			
- Autres			22 444 828,04
Report à nouveau			-
Résultat de l'exercice			401 440,44
Provisions réglementées			
Total I			152 689 455,98
Provisions (II)			
Dettes			
- Emprunts et dettes assimilées			19 718
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			69 624
- Fournisseurs et comptes rattachés			6 429 075
- Autres			1 858 629
Tabal II			0.777.046.47
Total II			8 377 046,47
Produits constatés d'avance TOTAL GÉNÉRAL			161 066 502,45

Compte de résultat

Il s'agit du premier exercice comptable. Pas d'exercice au 31/12/2020.

(en €)	31/12/2021	
	Détail	Total
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
1 - Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	5 028 200,57	
Production stockée	-2 821 337,49	
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	23 254,08	
Autres produits	5 475 280,79	
Sous total 1 – Produits d'exploitation	7 705	397,95
2 - Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	653 312,13	
Variation de stocks (marchandises)	-653 312,13	
Achats d'approvisionnement	8 307,33	
Variation de stocks (approvisionnements)	-8 307,33	
Autres charges externes	2 766 547,57	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 469 937,39	
Rémunération du personnel	28 174,29	
Charges sociales	12 013,31	
Dotations aux amortissements	25 486,84	
Dotations aux provisions	-	
Autres charges	22,19	
Sous total 2 – Charges d'exploitation	7302	2 181,59
Total I - Résultat d'exploitation (1-2)	403	216,36
II - RÉSULTAT FINANCIER		
Produits financiers	-	
Charges financières	1667,00	
Total II – Résultat financier	-1	667,00
III - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	108,92	
Total III - Résultat exceptionnel		-108,92
Résultat net (I+II+III)	401	440,44

Engagements hors bilan

(en €)	31/12/2021
Engagements donnés	néant
Engagements reçus	néant
Garanties données	néant
Garanties reçues	néant
Aval, cautions	néant

Annexe aux comptes annuels Règles et méthodes comptables

La durée du premier exercice comptable du GFI AIF est de 13 mois, du 8 décembre 2020 au 31 décembre 2021.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'activité du GFI AIF a été marqué par les opérations de fusion / absorption des 53 massifs forestiers détenus par 23 groupements forestiers. Elles n'ont pas perturbé l'activité sylvicole des massifs apportés au GFI tant sur ventes de bois que des travaux sur les peuplements.

Compte tenu de ces éléments, le résultat comptable du GFI AIF ressort à 401 440,44 € soit 0.58 € par part.

Evénements post-clôture

Depuis la clôture de l'exercice, l'événement suivant est intervenu :

La Société de Gestion a fixé le prix de souscription du GFI AIF à 290 €/part et de retrait à 266.60 €/part au 24 janvier 2022 date d'ouverture du marché des parts. Le conflit armé entre l'Ukraine et la Russie, qui a débuté le 24 février 2022, outre ses aspects humanitaires, a déjà impacté, à la date de rédaction de ce rapport, l'économie mondiale.

Le GFI n'ayant pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie, l'impact de cet évènement sur le patrimoine immobilier apparaît à ce jour limité. Les risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme. Ces évènements pourraient avoir un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs du GFI.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- · continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées de vie prévues, qui sont principalement les suivantes :

• Constructions 20 ans

• Agencement et aménagements des terrains 10 à 20 ans

• Agencement et aménagements des constructions 10 ans

Matériel de transport
 Sans

Matériel forestier
 3 à 5 ans

Évaluation des investissements forestiers

L'évaluation des investissements forestiers comprend des éléments classés en immobilisation et d'autres en stock.

Éléments classés en immobilisation

Ces éléments sont les suivants :

- · les sols des forêts
- les travaux d'aménagement de ces sols
- · les constructions, et leurs agencements, édifiées sur ceux-ci
- · les droits de chasse.

Ces éléments sont valorisés selon les principes appliqués aux immobilisations tel que décrit ci-dessous.

<u>Éléments classés en stock</u>

Le bois sur pied mûr ou en cours de croissance (valeur de peuplement Adulte ou Immature) – pour son coût d'acquisition ou valeur d'apport – dans le cadre d'une exploitation forestière, constitue un stock.

En application de l'article 38 nonies de l'annexe III du Code Général des Impôts, les éléments en stock sont évalués pour leur coût de revient.

Le coût de revient est constitué par le coût d'achat des matières et fournitures consommées, augmenté de toutes les charges directes ou indirectes de production à l'exclusion des frais financiers, diminué des subventions perçues dans le cadre des travaux sylvicoles.

Nature des opérations générant des coûts de production : préparation des sols, plantation et regarnis, la régénération assistée.

Nature des opérations générant des charges de production : charges engagées au stade de l'entretien, charges engagées pour la réalisation des différentes opérations, constituent des charges de production.

Provisions pour dépréciation d'actifs

La provision pour dépréciation des investissements forestiers est appréciée de manière globale (valeur en stocks plus valeur en immobilisations) au vu d'un rapport de la valeur vénale déterminée par les experts forestiers indépendants.

En clôture, les provisions sont passées de la façon suivante : de manière générale, il est tenu compte d'un seuil de déclenchement de décote de 15 % d'écart entre la valeur d'expertise et la valeur comptable. Par mesure de prudence, les reprises de provision s'effectuent progressivement, sans tenir compte de ce seuil de 15 %.

La dépréciation ainsi calculée est traitée comptablement en provision pour dépréciation des stocks.

Cession du bois sur pied ou coupé

La cession s'entend de toute opération entraînant la sortie de l'actif de l'entreprise des éléments en cause. Elle peut intervenir dans le cadre de l'exploitation d'un massif, et également en cas de cession du massif lui-même. Estimation du coût du bois vendu (année N) :

Valeur du stock présent au 01/01/N

Coût de revient =* volume vendu correspondant Volume présent sur pied

au 01/01/N

Valeur du stock présent = au 01/01/N valeur du stock au 31 décembre (N-2)

- coût du bois vendu N-1
- + coût et charges de production n-1

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Loyers de chasse

Les baux de chasse sont facturés et comptabilisés chaque année.

Subventions reçues

Les subventions reçues sont traitées en :

- Subventions d'investissement lorsqu'elles sont destinées au financement d'immobilisations (essentiellement les routes et pistes). Dans ce cas, elles sont inscrites au bilan en capitaux propres et rapportées au compte de résultat selon le rythme d'amortissement des immobilisations subventionnées.
- Subventions de travaux sylvicoles lorsqu'elles sont destinées au financement de la création des stocks. Dans ce cas, elles viennent en diminution des coûts générés par les travaux.
- Subventions d'exploitation lorsqu'elles ne sont pas destinées au financement d'immobilisations ou de stocks. Dans ce cas, elles sont comptabilisées en produits d'exploitation lors de leur encaissement.

Annexe aux comptes annuels

Situation des investissements

Massif forestier	Commune principale	Département	Date d'acquisition	Entrée initiale en patrimoine	Surface (ha)	Terrains et constructions (€)	Stocks (€)	Valeur nette comptable (€)
Raberon	Chézy	Allier (3)	01/01/2021	30/05/2007	373	1126 261	4154208	5 280 469
Busset	Busset	Allier (3)	01/01/2021	16/01/1992	240	514 946	1796 829	2 311 775
Mosières	Cesset-Fleuriel	Allier (3)	01/01/2021	29/11/1982	201	488 294	2 188 805	2 677 099
Total Auvergne Rhône Alpes					814	2 129 501	8 139 841	10 269 342
Rosnay	Baume les messieurs - Pannessières	Jura (39)	01/01/2021	17/06/1993	199	431 824	3 726 749	4158573
Houssière	Corancy	Nièvre (58)	01/01/2021	08/09/1994	622	1553 428	5 283 379	6 836 806
Riat Bois de Brèves	La Fermeté Brèves	Nièvre (58) Nièvre (58)	01/01/2021 01/01/2021	30/04/1991 28/01/2013	316 170	833 107 444 131	2 947 171 2 489 869	3 780 278 2 934 000
Bois de la Ratelle	Brèves	Nièvre (58)	01/01/2021	28/01/2013	41	132 612	600 059	732 671
Couarre	Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	Haute-Sâone (70)	01/01/2021	03/11/2014	34	67 629	272 371	340 000
Rousset	Le Rousset-Marizy	Saône et Loire (71)	01/01/2021	19/06/2007	306	684 443	4 687 767	5 372 210
La Faye	Marly sur Arroux	Saône et Loire (71)	01/01/2021	24/01/2012	95	208 908	1028 302	1 237 210
Busserolles	Uxeau	Saône et Loire (71)	01/01/2021	24/01/2012	51	103 244	922 756	1026 000
Villeneuve	Villeneuve la Dondagre	Yonne (89)	01/01/2021	25/06/2013	120	268 414	1720 586	1989 000
Bois des Seigneurs / ratelle	Asnières sous bois - Brèves	Yonne (89)	01/01/2021	28/01/2013	117	355 033	1 417 890	1772 923
Bois des Souches	Villeneuve la Dondagre	Yonne (89)	01/01/2021	28/08/2015	23	55 775	260 225	316 000
Total Bourgogne Franche Comté					2 095	5 138 548	25 357 124	30 495 671
Castelnau	Plou-Villeneuve sur Cher - Civray	Cher (18)	01/01/2021	24/09/1979	395	1377 965	3 491 412	4 869 377
Malveve	Chezal Benoit	Cher (18)	01/01/2021	26/08/1980	176	489 340	1233 979	1 723 319
Fournier	Saint Baudel	Cher (18)	01/01/2021	09/09/1985	76	217 590	877 278	1094868
Faisceau	Eguzon Chantôme	Indre (36)	01/01/2021	24/12/1982	291	651 142	2 620 940	3 272 082
Janins	Luant - Saint Maur	Indre (36)	01/01/2021	29/05/1981	189	414 781	1 785 219	2 200 000
Pin	Diors	Indre (36)	01/01/2021	20/11/1980	69	160 273	646 440	806 713
Marchenoir Villeporcher	Marchenoir Villeporcher	Loir et Cher (41) Loir et Cher (41)	01/01/2021 01/01/2021	21/12/1977 09/10/1989	418 272	1586 549 885 362	4 490 555 4 354 571	6 077 104 5 239 933
Clairmarchais	Authon	Loir et Cher (41)	01/01/2021	29/07/1983	82	305 440	1168 985	1 474 425
Total Centre Val de Loire	Authori	LOII et Criei (41)	01/01/2021	23/01/1303	1968	6 088 442	20 669 378	26 757 820
	Thin Le Moutier	Ardennes (8)	01/01/2021	22/05/2001	465	1299 332	2 690 938	3 990 270
Hailly Estissac	Estissac - Neuville sur Vanne	Aube (10)	01/01/2021	20/12/1977	403 211	494 368	2 090 936	2592571
Sélomont	Haucourt Moulaine Hussigny-Godbrange	Meurthe et Moselle (54)	01/01/2021	20/10/1978	113	381 561	988 184	1369 745
Bonne Fontaine Est	Ceintrey	Meurthe et Moselle (63)	01/01/2021	10/10/2014	63	120 931	863 021	983 952
Bonne Fontaine Ouest	Ceintrey	Meurthe et Moselle (37)	01/01/2021	10/10/2014	37	72 357	468 544	540 901
Guirbaden	Mollkirch-Mulhbach sur Bruche	Bas-Rhin (67)	01/01/2021	30/06/1978	347	1107 337	3 230 645	4 337 982
Jon Bruyère	Provenchères-lès-Darney	Vosges (88)	01/01/2021	02/07/2012	74	163 591	697 602	861 193
Total Grand Est					1310	3 639 477	11 037 138	14 676 614
Grand Pieumelle	Arsy	Oise (60)	01/01/2021	29/12/2011	103	423 044	1053 996	1477 040
Pieumelle Nord	Arsy	Oise (60)	01/01/2021	24/01/2012	16	65 170	199 007	264 177
Total Hauts de France					119	488 214	1253 003	1741217
Sainte Marguerite	Beaubray- Le Lesme	Eure (27)	01/01/2021	09/08/1977	577	1944934	7 285 596	9 230 530
Total Normandie	,				577	1944 934	7 285 596	9 230 530
Sore (G)	Sore	Landes (40)	01/01/2021	15/11/1978	350	898 357	921 472	1819829
Sore (L)	Sore	Landes (40)	01/01/2021	15/11/1978	290	791 649	1 018 351	1810 000
Total Nouvelle Aquitaine			-,-,	12,14,1212	640	1690 006	1939 823	3 629 829
Bélène	Lapenne-Manses-Mirepoix-Saint-Félix- de-Tournegeat	Ariège (9)	01/01/2021	20/07/1977	636	993 522	5 146 535	6 140 057
Treillat	Aiguefonde -Anglès - Aussillon	Tarn (81)	01/01/2021	22/03/1977	473	981 945	4 088 233	5 070 178
Crabes Mortes	Sorèze	Tarn (81)	01/01/2021	06/12/1991	522	1 021 138	3 422 617	4 443 755
	Le Soulié - Anglès -Brassac	Tarn (34) et (81)	01/01/2021	26/06/1979	305	569 315	2 318 110	2 887 425
Espines			01/01/2021	02/02/1976	281	547 923	1693 487	2 241 410
Espines Lauzier	Mazamet	Tarn (81)					1 247 700	1 (20 271
		larn (81) Haute-Garonne (31)	01/01/2021	26/11/2012	160	372 931	1 247 300	1620 231
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé)	Mazamet Fabas Fabas	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31)	01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012	137	300 939	1 042 416	1343 355
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille)	Mazamet Fabas Fabas Saint André	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31)	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012 26/11/2012	137 173	300 939 430 539	1 042 416 858 470	1343 355 1289 009
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tarn (81)	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007	137 173 110	300 939 430 539 223 119	1 042 416 858 470 978 797	1 343 355 1 289 009 1 201 916
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tarn (81) Tarn (81)	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014	137 173 110 90	300 939 430 539 223 119 168 000	1 042 416 858 470 978 797 521 480	1 343 355 1 289 009 1 201 916 689 480
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac Mourmoulières	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu Le Bez -Mazamet	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tarn (81) Tarn (81) Tarn (81)	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014 18/01/1991	137 173 110 90 43	300 939 430 539 223 119 168 000 88 445	1 042 416 858 470 978 797 521 480 351 555	1343355 1289009 1201916 689480 440000
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac Mourmoulières Estrets	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu Le Bez -Mazamet Châteauneuf de Randon	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tarn (81) Tarn (81) Lozère 48	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014 18/01/1991 22/11/1978	137 173 110 90 43 67	300 939 430 539 223 119 168 000 88 445 76 323	1 042 416 858 470 978 797 521 480 351 555 373 983	1343 355 1289 009 1201 916 689 480 440 000 450 306
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac Mourmoulières Estrets Pas du Rieu	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu Le Bez -Mazamet Châteauneuf de Randon Mazamet	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tam (81) Tam (81) Tam (81) Lozère 48 Tam (81)	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014 18/01/1991 22/11/1978 23/04/1991	137 173 110 90 43 67 39	300 939 430 539 223 119 168 000 88 445 76 323 71 943	1 042 416 858 470 978 797 521 480 351 555 373 983 370 937	1343 355 1289 009 1201 916 689 480 440 000 450 306 442 880
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac Mourmoulières Estrets Pas du Rieu Seignarié Haute	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu Le Bez -Mazamet Châteauneuf de Randon Mazamet Aiguefonde	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tam (81) Tam (81) Lozère 48 Tam (81) Tam (81)	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014 18/01/1991 22/11/1978 23/04/1991 27/04/2015	137 173 110 90 43 67 39	300 939 430 539 223 119 168 000 88 445 76 323 71 943 77 581	1 042 416 858 470 978 797 521 480 351 555 373 983 370 937 192 419	1343 355 1289 009 1201 916 689 480 440 000 450 306 442 880 270 000
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac Mourmoulières Estrets Pas du Rieu Seignarié Haute Reclot	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu Le Bez -Mazamet Châteauneuf de Randon Mazamet	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tam (81) Tam (81) Tam (81) Lozère 48 Tam (81)	01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021 01/01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014 18/01/1991 22/11/1978 23/04/1991	137 173 110 90 43 67 39 43 24	300 939 430 539 223 119 168 000 88 445 76 323 71 943 77 581 42 600	1 042 416 858 470 978 797 521 480 351 555 373 983 370 937 192 419 107 400	1343 355 1289 009 1201 916 689 480 440 000 450 306 442 880 270 000 150 000
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac Mourmoulières Estrets Pas du Rieu Seignarié Haute Reclot Total Ocitanie	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu Le Bez -Mazamet Châteauneuf de Randon Mazamet Aiguefonde Le Bez	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tam (81) Tam (81) Tam (81) Lozère 48 Tam (81) Tam (81) Tam (81)	0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 01//01/2021 01//01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014 18/01/1991 22/11/1978 23/04/1991 27/04/2015 17/10/2014	137 173 110 90 43 67 39 43 24	300 939 430 539 223 119 168 000 88 445 76 323 71 943 77 581 42 600 5 966 263	1 042 416 858 470 978 797 521 480 351 555 373 983 370 937 192 419 107 400 22 713 739	1343 355 1289 009 1201 916 689 480 440 000 450 306 442 880 270 000 150 000 28 680 001
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac Mourmoulières Estrets Pas du Rieu Seignarié Haute Reclot Total Ocitanie Ombrée	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu Le Bez - Mazamet Châteauneuf de Randon Mazamet Aiguefonde Le Bez Bourg l'Evêque - Ombrée d'Anjou	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tarn (81) Tarn (81) Lozère 48 Tarn (81) Tarn (81) Tarn (81) Tarn (81) Tarn (81) Tarn (81)	0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 01//01/2021 01//01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014 18/01/1991 22/11/1978 23/04/1991 27/04/2015 17/10/2014	137 173 110 90 43 67 39 43 24 3102	300 939 430 539 223 119 168 000 88 445 76 323 71 943 77 581 42 600 5 966 263 3 197 806	1042 416 858 470 978 797 521 480 351 555 373 983 370 937 192 419 107 400 22 713 739 10 944 233	1343 355 1289 009 1201 916 689 480 440 000 450 306 442 880 270 000 150 000 28 680 001 14 142 039
Lauzier Fabas (la Verrerie) Fabas Nord (Le Crabé) Fabas Ouest (La Hille) Montagnès Calvayrac Mourmoulières Estrets Pas du Rieu Seignarié Haute Reclot Total Ocitanie	Mazamet Fabas Fabas Saint André Aiguefonde Aiguefonde-Fontrieu Le Bez -Mazamet Châteauneuf de Randon Mazamet Aiguefonde Le Bez	Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Haute-Garonne (31) Tam (81) Tam (81) Tam (81) Lozère 48 Tam (81) Tam (81) Tam (81)	0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 0//01/2021 01//01/2021 01//01/2021	26/11/2012 26/11/2012 30/10/2007 17/10/2014 18/01/1991 22/11/1978 23/04/1991 27/04/2015 17/10/2014	137 173 110 90 43 67 39 43 24	300 939 430 539 223 119 168 000 88 445 76 323 71 943 77 581 42 600 5 966 263	1 042 416 858 470 978 797 521 480 351 555 373 983 370 937 192 419 107 400 22 713 739	

Variation de l'actif immobilisé

(en €)	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations : acquisitions, virements de poste à poste	Diminution : cessions, mises hors services, virements de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
1 - Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	-	-		-
Autres immobilisations incorporelles	-	3 200,00		3 200,00
Sous-total 1 - Immobilisations incorporelles	-	3 200,00	-	3 200,00
2 - Immobilisations corporelles				
Terrains	-	31 714 452,17		31 714 452,17
Constructions	-	466 881,00		466 881,00
Immobilisations en cours	-	61 537,95		61 537,95
Sous-total 2 - Immobilisations corporelles	-	32 242 871,12	-	32 242 871,12
3 - Immobilisations financières				
Sous-total 3 - Immobilisations financières	-		-	-
Total	-	32 246 071,12	-	32 246 071,12

Tableau des amortissements

(en €)	Montants au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : sorties d'actifs et reprises	Montants à la fin de l'exercice
1 - Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	203,40	-	203,40
Sous-total 1 - Immobilisations incorporelles	-	203,40	-	203,40
2 - Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	23 344,05	-	23 344,05
Immobilisations en cours	-	1 939,39	-	1 939,39
Sous-total 2 - Immobilisations corporelles	-	25 283,44	-	25 283,44
3 - Immobilisations financières				
Sous-total 3 - Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	-	25 486,84	-	25 486,84

Tableau des dépréciations

(en €)	Montants au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : sorties d'actifs et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Dépréciation des terrains				
Dépréciation des constructions		-	•	
Total				

Détail des autres actifs d'exploitation

(en €)		[Degré de liquidité	
	Montant brut	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés				
Clients douteux ou litigieux	-	-		
Autres créances clients	2 593 661,78	2 593 661,78		
Autres créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	47 447,06	47 447,06		
Intérêts ou dividendes à recevoir			-	
Etat et autres collectivités	426 271,61	426 271,61		
Associés opération sur capital				
Autres débiteurs				
Total	3 067 380,45	3 067 380,45	-	-

Tableau de variation des dépréciations - Actif

(en €)	Montant début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin de l'exercice
Dépréciation créances clients				
Total	-	-	-	-

Détail des autres passifs d'exploitation

(en €)		D	egré d'exigibilité	
	Montant brut	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges			,	
Dépôts de garantie reçus	19 718,00	6 500,00	11 733,00	1 485,00
Dettes auprès d'établissements de crédit		-		
Avances et acomptes reçu sur commandes	69 624,26	69 624,26		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 429 075,18	6 429 075,18	•	
Dettes sur immobilisations		-		
Locataires créditeurs		-		
Dettes aux associés	1 395 520,11	1 395 520,11		
Dettes fiscales	431 348,80	431 348,80		
Autres dettes diverses	31 760,12	31 760,12		
Total	8 377 046,47	8 377 046,47	-	-

Tableau de variation des provisions - Passif

(en €)	Montant début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin de l'exercice
Provision pour litiges				
Provision pour risques				
Provision pour charges				
Total	-	-	-	-

Tableau de variation des stocks

(en €)	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations : acquisitions, créations, virements de poste à poste	Diminution : cessions, mises hors services, virements de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Stocks de produits				
Marchandises		116 951 763,46	- 2 821 337,49	114 130 425,97
Total	0,00	116 951 763,46	- 2 821 337,49	114 130 425,97

Tableau des dépréciations

(en €)	Montants au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : sorties d'actifs et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Stocks de produits				
Marchandises				
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail des capitaux propres

Capital social	Souscriptions ⁽¹⁾	Retraits	Fin d'exercice
Nombre de parts	692 497		692 497
Valeur nominale (en €)	187,50		187,50
Total (en €)	129 843 187,50	-	129 843 187,50

^{(1) :} parts émises dans le cadre de la fusion-absorption : 688 427

Capitaux propres (en €)	Augmentation	Affectation du résultat		Diminution	Fin d'exercice
		Report à nouveau	Distribution		
Capital	129 843 187,50				129 843 187,50
Prime d'émission	172 975				172 975,00
Prime de fusion	28 867 074				28 867 074
Prélèvements sur prime de fusion (dont frais de fusion)	- 6 595 221				- 6 595 221
Report à nouveau	-			-	-
Résultat	401 440,44			-	401 440,44
Total	152 689 456,00				152 689 456,00

Détail de certains poste du compte de résultat

(en €)	31/12/2021
Détail du chiffre d'affaires	
Ventes de bois d'œuvre	4 335 292,62
Vente de petits sciages	21 161,57
Ventes de bois d'industrie	
Ventes de bois de chauffage	220 757,40
Vente de petits bois	64 734,34
Ventes produits divers	
Locations de chasses	352 917,49
Autres produits annexes	33 337,15
Variation de stocks vente de bois	- 2 821 337,49
Total	2 206 863,08

Détail des transfert de charges

(en €)	31/12/2021
Frais de souscription	
Frais de fusion	5 475 261,86
subventions	23 254,08
produit divers de gestion courante	18,93
Total	5 498 534,87

Détails sur certains postes de charges

(en €)	31/12/2021
Détail des commissions et honoraires	
Frais de fusion	5 475 261,86
Honoraires divers	304 934,11
Honoraires gestion technique	242 878,62
Honoraires suivi des coupes	258 184,22
Frais d'actes et contentieux	734 023,80
Frais postaux	241 520,54
Autres charges	45 378,44
Total	7 302 181,59

Produits et charges financiers

(en €)	31/12/2021
1 - Produits financiers	
- Intérêts sur comptes bancaires	
- Autres produits financiers	-
Total 1 - Produits financiers	-
2 - Charges financières	
- Agios	
- Pertes de change	
- Autres charges financières	1667,00
Total 2 - Charges financières	1 667,00
Résultat financier (1-2)	- 1 667,00

Produits et charges exceptionnels

(en €)	31/12/2021
1 - Produits exceptionnels	
- Produits de cession des éléments d'actifs cédés	
- Indemnités diverses	
- Produits divers	-
Total 1 - Produits exceptionnels	-
2 - Charges exceptionnelles	
- Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- Charges diverses	108,92
- Litiges contentieux	
Total 2 - Charges exceptionnelles	108,92
Résultat exceptionnel (1-2)	- 108,92

Rapport général du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport annuel au titre de l'exercice 2021.

Dans les dispositions statutaires sept membres du Conseil de Surveillance ont été nommés pour une durée de trois ans, outre Amundi, Madame Claudine Royer, Monsieur Bruno Babeau, Monsieur Patrick Dureault, Monsieur Didier Monchovet, Monsieur Philippe Parceveaux et Monsieur Michel Pasquet. Lors du Conseil du 16 Avril 2021 Monsieur Michel Pasquet a été élu en tant que Président.

Au cours de l'année 2021, votre Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement à l'invitation de la Société de Gestion, conformément à la réglementation. Nous avons reçu de la part de celle-ci les documents nécessaires au contrôle qu'exerce votre Conseil de Surveillance. Toutes les informations demandées ont été communiquées à votre Conseil de Surveillance et largement développées lors de nos réunions.

Les Commissaires aux Comptes ont exercé leurs contrôles et vérifications. Ils nous ont rendu compte de leur mission. Nous remercions la Société de Gestion et les Commissaires aux Comptes pour la diligence apportée dans l'exercice de leurs missions, tout particulièrement pour l'organisation de nos Conseils qui se sont tenus par téléphone ou visioconférence suite à la mise en place de mesures de distanciation sociale pour le premier Conseil et au siège social pour le Conseil d'arrêté des comptes.

Patrimoine

Le patrimoine de votre GFI est constitué de 53 massifs forestiers d'une surface totale de 12 088 ha répartis sur 9 régions françaises dont 6 304 ha de feuillus, 5 465 ha de résineux et 319 ha autres. 4 ha de forêt ont été acquis au cours de l'exercice.

Gestion sylvicole

2021 est la première année de pleine exploitation de notre GFI. Celui-ci résulte en fait de l'apport fusion de 23 groupements forestiers gérés par Amundi qui permet d'atteindre une taille critique et de mieux répartir les risques climatiques sur nos massifs.

Les produits d'exploitation hors transferts de charges s'élèvent en 2021 à 2 230 117 euros

L'exercice 2021 a été marqué par les opérations de fusion. L'ensemble des coûts liés à ces fusions soit 5 475 262 euros a été imputé sur la prime de fusion.

Résultat

Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 401 440,44 euros, soit 0,58 euro par part. Il vous sera proposé le versement d'un dividende de 0,57 euro par part .

Marché des parts

Au 31 décembre 2021, aucune part n'est en suspens ou à la vente. Le prix de souscription des parts a été fixé par le gestionnaire à 290 euros, soit une progression sensible sur l'exercice principalement liée à la valeur du stock de bois.

Conclusion

Sur l'exercice passé, les conclusions du Conseil de Surveillance sont les suivantes au terme de sa mission de surveillance de la gérance :

 Les demandes sont prises en compte et font l'objet de discussions constructives.

- Les points particuliers liés à la fusion avec les groupements forestiers ont été examinés avec attention en présence des Commissaires aux Comptes.
- · Les souhaits d'amélioration exprimés ont été suivis par la gérance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance approuve la Société de Gestion dans sa volonté de conduire une gestion prudente du GFI, tout particulièrement pour ce qui concerne les suiets environnementaux.

Votre Conseil valide le rapport de gestion et le projet des résolutions sans réserve.

Notre opinion découle des commentaires apportés lors de nos différents échanges ainsi que du travail professionnel mené par la gérance composée d'une équipe de spécialistes responsables de votre GFI.

Votre Conseil prend acte, des différentes valeurs du GF AIF soumises à votre approbation:

- * La valeur nette comptable correspond à la valeur d'acquisition hors taxes et droits des immeubles et à la valeur nette des autres actifs et s'élève à 152 689 455,98 euros, soit 220,49 euros par part,
- * La valeur de réalisation est égale à la somme des valeurs vénales des Forêts et de la valeur nette des autres actifs et s'élève à 166 130 625,33 euros soit 239,90 euros par part,
- * La valeur de reconstitution est égale à la valeur de réalisation augmentée des frais de constitution de son patrimoine et s'élève à 192 560 955,39 euros soit 278,07 euros par part

Lors de la réunion préparatoire de notre Assemblée Générale qui se déroulera le 20 juin 2022 à 9h30, nous avons débattu du projet des résolutions. Nous ne formulons pas de réserves, nous recommandons aux associés d'adopter l'ensemble des résolutions qui vous sont soumises.

Le 26 mars 2022 Le Président du Conseil de Surveillance **Michel Pasquet**

IMPORTANT

Nous vous rappelons qu'il est important de voter pour les résolutions proposées dans le rapport annuel afin d'éviter les frais inutiles d'une deuxième Assemblée Générale qui peuvent s'élever jusqu'à 10 000 €.

Il y a plusieurs façons de voter

- soit en étant sur place à l'Assemblée Générale,
- soit par correspondance,
- soit par procuration en donnant un pouvoir à un(e) associé(e) ou à un membre du Conseil de Surveillance dont un des rôles est précisément de vous représenter.
- soit par le biais de votre espace associé sur le site Amundi Immobilier.

Si vous n'avez pas déjà opté pour le vote par voie électronique, vous pouvez demander à bénéficier de cette option en écrivant à Amundi Immobilier contactimmobilier@amundi.com. Ce site vous permet aussi de récupérer vos bulletins semestriels et d'autres informations sur votre GFI. En optant de les recevoir uniquement par voie électronique vous contribuez aussi à diminuer les frais de gestion.

Rapport spécial du Conseil de Surveillance

Rapport sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier

Conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier

La Société de Gestion a informé le conseil de surveillance des conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier conclues au cours de l'exercice. Les montants de commissions afférents à ces conventions ont fait l'objet d'un contrôle de notre part et sont détaillées dans le rapport du commissaire aux comptes auquel nous vous prions de bien vouloir vous reporter.

Le Conseil de Surveillance vous recommande d'adopter la résolution portant sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier.

Rapport des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER relatifs au premier exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 8 décembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation comptable

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels en note "Évaluation des investissements forestiers" et conformément à la règlementation applicable aux GFI, les investissements forestiers font l'objet d'une évaluation annuelle par les experts forestiers indépendants. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société de gestion et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées par les experts forestiers indépendants.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter

dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

 il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Lionel Lepetit

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions réglementées

Aux associés

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déià approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, nous avons été avisé des conventions suivantes qui ont été passées au cours de l'exercice.

Avec la société de gestion Amundi Immobilier

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de votre société, la société de gestion Amundi Immobilier est habilitée à recevoir les rémunérations suivantes :

• Commission de souscription

La société de gestion perçoit une commission de souscription de 8 % TTI maximum du produit de chaque souscription, prime d'émission incluse pour les études et recherches effectuées en vue d'augmenter le patrimoine forestier, de la prospection et la collecte des capitaux.

Au cours de l'exercice 2021, aucune rémunération n'a été perçue par la société de gestion.

• Commission de gestion

La société de gestion perçoit à titre de commission de gestion, une rémunération de 0,40 % maximum toutes taxes incluses (TTI) de la valeur vénale des actifs gérés.

Au titre de l'exercice 2021, la rémunération s'est élevée à 397 507,20 € TTI.

• Commission de cession de parts

Pour le remboursement des frais de constitution de dossier, la société de gestion percoit :

- Une indemnité forfaitaire de 120 ${\rm \in TTI}$ lors d'un transfert de parts, par voie de succession, divorce ou donation
- Une indemnité forfaitaire de 60 € TTI lors d'un transfert de parts par voie de cession de gré à gré

En cas de cession de parts réalisée sur le marché secondaire avec intervention de la société de gestion, celle-ci perçoit une commission de 5,98 % TTI du prix d'exécution, calculée sur le montant de la transaction.

Au cours de l'exercice 2021, aucune rémunération n'a été perçue par la société de gestion.

• Commission d'arbitrage sur actifs forestiers

Pour la cession d'actifs forestiers, et en cas de réinvestissement du produit de cession d'actifs forestiers, la société de gestion perçoit une commission d'arbitrage et de remploi des actifs forestiers détenus se décomposant comme suit :

- Lors de la cession d'actifs forestiers : 2 % TTI du prix de vente net vendeur
- En cas de réinvestissement du produit de cession d'actifs forestiers : 2 % TTI du prix d'acquisition net vendeur.

Le taux effectif est de 1 % TTI en cas de transaction (cession ou acquisition) conclue entre deux sociétés gérées par Amundi Immobilier.

Au cours de l'exercice 2021, aucune rémunération n'a été perçue par la société de gestion.

Commission de suivi et de pilotage de la réalisation des travaux ou coupes de bois sur le patrimoine forestier

La société de gestion peut percevoir une commission de suivi et de pilotage, pour la réalisation des travaux ou coupes de bois sur le patrimoine forestier d'un montant maximum de 3,60 % TTC, calculée sur le montant des travaux effectués

Au cours de l'exercice 2021, aucune rémunération n'a été perçue par la société de gestion.

• Commission sur le retrait de parts

La société de gestion peut percevoir une commission en cas de retrait de parts du GFI de 1 % TTI maximum du prix de retrait.

Au cours de l'exercice 2021, aucune rémunération n'a été perçue par la société de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Lionel Lepetit

Texte des résolutions

À titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires.

après avoir entendu la lecture des rapports :

- de la Société de Gestion,
- du Conseil de Surveillance.
- · et du Commissaire aux Comptes,

approuve dans tous leurs développements les rapports de gestion établis par la Société de Gestion et le Conseil de Surveillance ainsi que les comptes annuels du premier exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés et approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier.

approuve les termes desdits rapports ainsi que les conventions ou opérations visées dans ces rapports.

Troisième résolution

Quitus à la Société de Gestion

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion et du Conseil de Surveillance,

donne quitus à la Société de gestion de sa mission pour l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

Quitus au Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de gestion et du Conseil de surveillance.

donne quitus au Conseil de surveillance de sa mission pour l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, ayant pris acte que :

• le résultat du premier exercice clos est de : 401 440,44 € Décide de l'affecter :

• A la distribution d'un dividende à hauteur de :

394 723,29 € Soit 0.57 €

Par part de GFI en pleine jouissance

• au compte de "report à nouveau" à hauteur de : 6 717,15 €

Sixième résolution

Approbation des valeurs du GFI

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

conformément aux dispositions de l'article L 214-109 du Code monétaire et financier.

approuve les valeurs du GFI à la clôture du dernier exercice telles qu'elles figurent dans l'annexe au rapport de la Société de Gestion, à savoir :

valeur nette comptable : 152 689 455,98 € soit 220,49 € par part,
 valeur de réalisation : 166 130 625,33 € soit 239,90 € par part,
 valeur de reconstitution : 192 560 955,39 € soit 278,07 € par part,

Septième résolution

Rémunération du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale , statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **fixe** à 7 800 \in la rémunération globale à allouer au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours

Les frais de déplacement des membres du Conseil de Surveillance seront remboursés dans le cadre des règles fixées par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Huitième résolution

Nomination de membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

rappelle que l'article - 20.1 des Statuts du GFI prévoit que le Conseil de surveillance est composé de 7 membres au moins et de 12 membres au plus, désignés parmi les associés, nommés pour 3 ans et toujours rééligibles.

rappelle que le Conseil est actuellement composé de 7 membres fondateurs du GFI nommés par l'Assemblée Générale en date du 8 décembre 2020 et que, par ailleurs, Amundi SA a exprimé son souhait de démissionner de son mandat de membre du Conseil de Surveillance avec effet à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

et **décide** en conséquence, de nommer en qualité de membres au Conseil de Surveillance, pour une période de 3 ans et dans la limite des 5 postes supplémentaires et d'un poste vacant à pourvoir, les personnes figurant dans la liste jointe en annexe et ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Neuvième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à tous dépôts et toutes formalités de publicité prévues par la loi.

Annexe aux résolutions ordinaires

Nomination de membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de :

Président : Michel PASQUET

Membres : Amundi S.A

Didier MONTCHOVET Philippe PARCEVAUX Patrick DUREAULT Claudine ROYER Bruno BABEAU

L'actuel conseil, composé de 7 membres fondateurs du GFI, a été nommé par l'Assemblée Générale en date du 8 décembre 2020. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil peut comporter jusqu'à 12 membres. En conséquence, cinq postes supplémentaires sont à pouvoir.

Par ailleurs, AMUNDI S.A. a exprimé son souhait de démissionner de son mandat de membre du Conseil de Surveillance avec effet à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. En conséquence, un poste est vacant.

Les associés qui ont envoyé leur candidature sont : (par ordre d'arrivée)

Prénom et Nom	Date de naissance	Activités ou références Professionnelles au cours des cinq dernières années	Nombre de parts détenues dans le GFI	Nombre de mandats détenus dans d'autres GFI gérés ou non par Amundi Immobilier
Alain KUENTZ	14/06/1950	Retraité depuis 2013 Gérant des GF Sylvofort 2011-1 Sylvofort 2012-2 Sylvofort 2013-1 Ingénieur agronome (INA 70) Ancien membre du Conseil de Surveillance de Reximmo Patrimoine 2	140	Aucun
Laurent TARDIF	15/03/1961	Président du Directoire PRYSMIAN Câbles systèmes France SAS Président du Directoire DRAKA COMTEQ France SAS Gérant SARL CLAD Président Fédération Industrielle Electricité – Electronique (FIEEC)	298	Aucun
Lionel PASCAL	31/08/1969	Ingénieur diplômé de l'école Centrale de Lille (1993) Responsable d'Unité Immobilier et Sécurité depuis 2015 au Crédit Agricole Centre France En charge depuis 2018 de la rénovation du Siège social de Clermont-Ferrand Diverses expériences professionnelles en Bureau d'études, Travaux, expertise en bâtiment en France	211	Aucun
Jean-Luc CUNY	24/10/1948	Retraité du Crédit Agricole	845	Aucun
Julien GODART	01/02/1980	Ingénieur en Agriculture Conseiller d'Entreprise au sein du cabinet d'Expertise Comptable COGEP depuis janvier 2005 Agriculteur à titre secondaire depuis avril 2016	166	Aucun
Dominique GILLET	19/04/1959	Responsable des Engagements Direction des Crédits Crédit Lyonnais SA LCL	717	Aucun



AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER : Visa AMF G.F.I. n°21-06 du 14/12/2021. Siège Social : 91/93 Boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15.

SOCIÉTÉ DE GESTION - Amundi Immobilier : 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 - France - Site internet : www.amundi-immobilier.com Société par Actions Simplifiée au capital de 16 684 660 euros - 315 429 837 RCS Paris Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 07000033.

ASSET MANAGEMENT